Envoyé en préfecture le 10/12/2024 Reçu en préfecture le 10/12/2024 Publié le 10/12/2024

ID: 022-200067981-20241126-DEL2024_11_233-DE

Département des Côtes d'Armor GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 15 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 15 octobre à 19 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de conférence de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante); BEGUIN Jean-Claude; BILLAUX Béatrice; BOURGES Yann (suppléant); BOUTIER Yvon (suppléant); CADUDAL Véronique; CALLONNEC Claude; CARADEC-BOCHER Stéphanie; CHEVALIER Hervé; CLEC'H Vincent; CONNAN Guy; CONNAN Josette; DOYEN Virginie; DUMAIL Michel; ECHEVEST Yannick; GAREL Pierre-Marie; GAUTIER Guy; GIUNTINI Jean-Pierre; GOUAULT Jacky; GOUDALLIER Benoît; GRAEBER Sophie; GUILLOU Claudine; GUILLOU Rémy; JOBIC Cyril; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe; KERHERVÉ Guy; LE BARS Yannick; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE CALVEZ Michel; LE CREFF Jacques; LE FLOC'H Patrick; LE FOLL Marie-Françoise; LE GAOUYAT Samuel; LE GOFF Philippe; LE LAY Alexandra; LE MARREC François; LE MEAUX Vincent; LE MEUR Daniel (suppléant); LE MEUR Frédéric; LE MOIGNE Yvon; LE SAOUT Aurélie; LE VAILLANT Gilbert; LINTANF Joseph; MOURET Patricia; NAUDIN Christian; PAGNY Gilles; PARISCOAT Dominique; PIRIOU Claude; PONTIS Florence; PRIGENT Christian; PUILLANDRE Elisabeth; RANNOU Hervé; RASLE-ROCHE Morgan; RIOU Philippe; ROLLAND Paul; THOMAS David (suppléant); SCOLAN Marie-Thérèse; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOÉTÉ Cécile à CLEC'H Vincent; BOUCHER Gaëlle à RASLE-ROCHE Morgan; BOULANGER Servane à DUMAIL Michel; CHAPPÉ Fanny à GOUAULT Jacky; HERVÉ Gildas à JOBIC Cyril; INDERBITZIN Laure-Line à LINTANF Joseph; LE GOFF Yannick à MOURET Patricia; LE HOUÉROU Annie à LE MEAUX Vincent; LE JANNE Claudie à LE BLEVENNEC Gilbert; LE LAY Tugdual à GOUDALLIER Benoît; LEYOUR Pascal à LE CREFF Jacques; LOZAC'H Claude à LE GAOUYAT Samuel; MOZER Florence à ROLLAND Paul; SALLIOU Pierre à PONTIS Florence; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BERNARD Joseph; BOUILLENNEC Rachel; BREZELLEC Marcel; BURLOT Gilbert; CHARLES Olivier; DUPONT Frédéric; LARVOR Yannick; LE COTTON Anne; LE FLOC'H Éric; LE GALL Annie; PRIGENT Jean-Yvon; QUENET Michel; TALOC Bruno; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

DELIBERATIONS	Présents	Procurations	Votants	Absents	
DEL2024-10-215 à 218	59	15	74	14	
DEL2024-10-219 à 222	55	14	69	19	Les administrateurs de Guingamp Habitat ne prenant pas part au vote
DEL2024-10-223	54	14	68	20	Les administrateurs de Guingamp Habitat ne prenant pas part au vote ainsi que Hervé RANNOU
DEL2024-10-224	59	15	74	14	
DEL2024-10-225	58	15	73	15	Yvon LE BIANIC ne prenant pas part au vote
DEL2024-10-226 à 230	59	15	74	14	

<u>Date d'envoi de la convocation</u> : Mercredi 09 octobre 2024 Secrétaire de séance Joseph LINTANF

Envoyé en préfecture le 10/12/2024 Reçu en préfecture le 10/12/2024 Publié le 10/12/2024

ID: 022-200067981-20241126-DEL2024_11_233-DE

Vincent LE MEAUX, Président, ouvre la séance et procède à l'appel nominatif des conseillers d'agglomération. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer. Il donne lecture de l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Compte rendu des délégations au Président
- Approbation du procès-verbal du 24 septembre 2024

Commission Stratégies pour la biodiversité

- Biodiversité et environnement
 - Convention avec la Région Bretagne pour l'adhésion au Centre de Ressources et d'Expertises sur l'Eau en Bretagne (CRESEB)

Commission Aménagement et revitalisation des territoires

- Habitat et renouvellement urbain
 - Subvention pour le logement social sur le projet de réhabilitation de Guingamp Habitat à Guingamp (75 logements à « Saint-Léonard bâtiments I-J-K-L »)
 - Subvention pour le logement social sur le projet d'acquisition-amélioration de Guingamp Habitat à Guingamp (2 logements au 17 rue du Grand Trotrieux)
 - Subvention pour le logement social sur le projet d'acquisition-amélioration de Guingamp Habitat à Guingamp (2 logements au 15 rue du Grand Trotrieux)
 - Subvention pour le logement social sur le projet d'acquisition-amélioration de Guingamp Habitat à Guingamp (1 logement au 13 rue du Grand Trotrieux)
 - Subvention pour le logement social sur le projet d'acquisition-amélioration de Guingamp Habitat à Maël-Pestivien (2 logements Place de l'Église)
 - Opération de logements sociaux à Runan Fin de portage EPF Bretagne

Mobilités

- Guingamp-Paimpol Mobilité : rapport d'activité annuel 2023 de la DSP Mobilité par Transdev GPA
- Guingamp-Paimpol Mobilité: rapport d'activité annuel 2023 de la DSP Ligne 24 par Transdev CAT22

Commission Finances et évaluation

- Finances
 - Décision modificative n° 1 : ajustement sur les programmes d'investissement budget principal
 - Décision modificative n° 2 : budget annexe eau
 - Décision modificative n° 2 : budget annexe assainissement

Commission Ressources humaines et dialogue social

- Prévention, santé et retraite
 - Maintien du régime indemnitaire en cas de congé longue maladie

Envoyé en préfecture le 10/12/2024 Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID: 022-200067981-20241126-DEL2024_11_233-DE

DEL2024-10-215 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président informe les membres du Conseil d'agglomération qu'il convient de désigner un.e secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance (Article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales). Il invite le Conseil d'agglomération à désigner un.e. secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité Joseph LINTANF est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DEL2024-10-216 COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS AU PRÉSIDENT ET AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'Agglomération des décisions exercées par délégation de l'organe délibérant, en vertu de la délibération DEL2021-03-032 du 23 mars 2021.

Période : juillet et août 2024

Marchés publics/accords-cadres passés en procédure adaptée

MP2024-07-021 02/07/2024		Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des combles du bâtiment Emergence à Guingamp	
Lot unique M2C (LAMBALLE)		Montant de 22 000,00€ HT, soit 26 400,00€ TTC	
MP2024-07-022 08/07/2024		Attribution du marché d'étude pré-opérationnelle de	
		requalification urbaine et immobilière de la	
55,57,5		congrégation des sœurs de Bégard	
		Offre variante n°1	
		Les montants sont les suivants :	
		Part fixe :	
	VILLE OUVERTE	- Tranche ferme : 174 975.00 € HT	
Lot unique	(LE PRE SAINT	- Tranche optionnelle 1 : 15 300.00 € HT	
·	GERVAIS)	- Tranche optionnelle 2 : 15 300.00 € HT	
	,	Total part fixe : 205 575.00 € HT, soit 246 690.00 € TTC	
		Part variable : montant maximum de 15 000 € HT sur	
		la durée totale du marché	

Marchés publics/accords-cadres « simplifiés » (fournitures et services < 40 000 € HT ou travaux < à 100 000 € HT)

11/07/2024	Remplacement de panneaux d'habillage mural - Gymnase Pierre-Yvon TREMEL - Guingamp	
Travaux Marché ordinaire	LE MARCHAND (22460 LE QUILLIO)	22 962,76 € HT
17/07/2024	Vidange des séparateurs d'hydrocarbures des déchèteries et centres techniques de Guingamp-Paimpol Agglomération	
Services Marché ordinaire	A2B Assainissement (22830 PLOUASNE)	15 109 € HT

Envoyé en préfecture le 10/12/2024 Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID: 022-200067981-20241126-DEL2024_11_233-DE

30/07/2024	Etude du bassin versant du Quinic et de la problématique ruissellement / inondation	
Services Marché ordinaire	ANTEA GROUP (44300 NANTES) 29 910 € HT	
07/08/2024	Travaux de création de plateformes - Kerizac à Plouisy (Terrains temporaires Gens du voyage)	
Travaux Accord cadre à bons de commande	SETAP (22140 BEGARD)	72 950€ HT
29/08/2024	Chapelle des Ursulines de Guingamp : protection grillagées des vitraux	
Travaux Marché ordinaire	ARTPROTECT (49 300 CHOLET)	37 780 € HT

Marchés spécifiques du système d'acquisition dynamique pour l'acquisition de véhicules d'occasion

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'Agglomération, les décisions prises par délégation de l'organe délibérant, en vertu de la délibération DEL2022-09-167 du 27 septembre 2022.

de l'organe délibérant, en vertu de la délibération DEL2022-09-167 du 27 septembre 2022.				
2024-019 22/07/2024	Marché spécifique n°29 : véhicules particuliers et véhicules légers utilitaires			
Lot unique : Achat d'un véhicule type citadine électrique d'occasion avec reprise	ARCADIE AUTOMOBILE RENAULT 22970 PLOUMAGOAR	Montant total (véhicule, carte grise, frais divers): 18 782,76 € TTC	Démarrage à la notification pour un délai de livraison de 15 jours	
02/07/2024	Marché spécifique n°30 : véhicules particuliers et véhicules légers utilitaires			
Lot n°1 : véhicule utilitaire léger, thermique d'occasion avec reprise	Déclaration sans suite (insuffisance de concurrence)			
Lot n°2 : véhicule utilitaire léger, thermique d'occasion avec reprise	Déclaration sans suite (offre inacceptable)			
08/07/2024	Marché spécifique n°31 :	véhicules particuliers et vé	hicules légers utilitaires	
Lot unique : Achat en occasion d'une fourgonnette utilitaire électrique avec reprise	Infructueux			
2024-035 21/08/2024	Marché spécifique n°32 : véhicules particuliers et véhicules légers utilitaires			
Lot unique : Achat d'un véhicule utilitaire thermique type fourgon	ARCADIE AUTOMOBILE RENAULT 22970 PLOUMAGOAR	Montant total (véhicule, carte grise, frais divers) : 41 107,76 € TTC	Démarrage à la notification pour un délai de livraison de 15 jours	

ID: 022-200067981-20241126-DEL2024_11_233-DE

Procès-verbal

17/06/2024 Marché spécifique n°34 : véhicules particuliers et véhicules légers utilitaires Lot unique : Achat d'un véhicule type citadine électrique d'occasion -Infructueux autonomie > à 330 kms avec reprise 01/07/2024 Marché spécifique n°35 : véhicules particuliers et véhicules légers utilitaires Lot n°1: achat en occasion d'un véhicule léger Déclaration sans suite (offre irrégulière) thermique avec reprise Lot n°2: achat en occasion d'un véhicule utilitaire Infructueux léger thermique avec

Décisions du Président

reprise

2024-07-113	Mise à disposition d'une salle de cours de l'école de musique de Guingamp pour le club d'échiquier de Guingamp les dimanches 13 octobre, 17 novembre, 1 ^{er} décembre, 8 décembre 2024, 12 janvier, 19 janvier, 2 février, 16 mars, 30 mars 2025	27.09.2024
2024-07-114	Attribution subvention de 2 474,40 €, SARL ROMANLOUKA - Enseigne Manola (vente de prêt à porter) à Guingamp. Réalisation de travaux immobiliers (murs et sols), réalisation d'un diagnostic accessibilité. PASS Commerce Artisanat	16.07.2024
2024-07-115	Demande de subvention « fond vert » pour l'étude du bassin versant du Quinic et de la problématique de ruissellement inondation de 8 973 €.	16.07.2024
2024-07-116	Attribution subvention de 2 500 €, Antoine LYNCH de Pabu. Elevage de porcs, brebis et volailles plein air nourris par les production céréalières, protéagineuses et fourragères de la ferme, le tout en agriculture biologique, Atelier de transformation et vente directe. Aide à l'installation en agriculture "Minimis"	17.07.2024
2024-07-117	Convention de prêt à titre gracieux avec la DDTM, le Musée d'art et d'histoire de St-Brieuc, Yann LE Bohec, Bernard Le Goffic dans le cadre de l'exposition Rivages partagés à Milmarin du 01.04.2024 à avril 2026	17.07.2024
2024-07-118	Subvention d'investissement de 5 000 € à BGE Bretagne destinée à financer le dispositif « Accompagner les projets de création d'entreprise des jeunes des territoires Ouest Côtes d'Armor en renforçant leurs compétences entrepreneuriales »	18.07.2024
2024-07-119	Conventions d'occupation précaire — SAS PLOERMELAISE CARLES BRETAGNE - Atelier professionnel n°3 et Atelier professionnel n°4 - Zone d'activités de Kerguiniou - Callac pour une durée de 2 ans à compter du 01.06.2024. Redevance mensuelle de 26.30 €HT/m²/an et un montant de charges de 1.72 € HT/m²/an	23.07.2024
2024-07-120	Subvention de 5 000 € à SCIC SAS GWITIBUNAN-COOP afin de financer l'ingénierie de projet concernant la création d'un habitat inclusif, mixte à Gurunhuel	22.07.2024

		1
2024-07-121	Convention d'occupation précaire avec « Au fil et à mesure » pour l'atelier de Moustéru pour une durée de 2 an à compter du 01.06.2024. Redevance mensuelle de 32.50 € HT/m²/an et un montant de charges de 1.63 € HT/m²/an	06.08.2024
2024-08-122	Convention d'occupation précaire de 2 logements situés dans le quartier gare à Guingamp.	13.08.2024
2024-08-123	Attribution d'une aide plafonnée à 4 000 € à la création et à l'amélioration de logements saisonniers à François PRIGENT de Plourivo	06.08.2024
2024-08-124	Mise à disposition salles de musique Association Chœur Arpège saison 2024- 2025 à titre gratuit	27.09.2024
2024-08-125	Mise à disposition salles de musique Association OHPG saison 2024-2025 à titre gratuit	27.09.2024
2024-08-126	Bail mobilité avec Xavier JUIGNE, studio n°1 situé au 8 rue de la Jetée à Ploubazlanec (mini 1 mois - maxi 10 mois) à compter de septembre 2024. Loyer de 343.20 € TTC/an et 33.50 € TTC de charges/mois	13.08.2024
2024-08-127	Avenant n°2 au bail de la gendarmerie de Pontrieux portant sur la révision triennale du loyer de l'ensemble immobilier portant le loyer annuel à 59 451.06 € à compter du 01.06.2024	27.08.2024
2024-08-128	Attribution subvention de 2 500 € à Tanguy LE PAGE de Paimpol. Productions maraîchères. Aide à l'installation en agriculture "Minimis"	22.08.2024
2024-08-129	Attribution subvention de 6 000,00 € à SARL BOUCHERIE PIJONO de Louargat. Travaux d'agencement intérieur, vitrines et enseigne. PASS Commerce Artisanat	23.08.2024
2024-08-130	Défendre la communauté d'agglomération dans l'action intentée contre elle, par M. DE TAEYE (propriétaire de terrains situés sur la commune de Saint-Clet), auprès du Tribunal Administratif de Rennes	23.08.2024
2024-08-131	Convention de mise à disposition des locaux du Pôle Nautique à la base de loisirs de Poulafret pour la période de septembre/octobre 2024 à hauteur de 40 €	27.08.2024
2024-08-132	Convention de mise à disposition gymnase de Belle-Isle en Terre - Collège de Prat Eles du 02.09.2024 au 04.07.2025 à titre gratuit	02.09.2024
2024-08-133	Convention de mise à disposition gymnase de Belle-Isle en Terre - Ecole primaire de Belle-Isle en Terre du 02.09.2024 au 04.07.2025 à titre gratuit	02.09.2024
2024-08-134	Convention de mise à disposition gymnase de Belle-Isle en Terre -Association Le Cercle du souffle de Belle-Isle en Terre du 02.09.2024 au 31.08.2025 à titre gratuit	02.09.2024
2024-08-135	Convention de mise à disposition gymnase de Belle-Isle en Terre - Pompiers de Belle-Isle en Terre du 02.09.2024 au 31.08.2025 à titre gratuit	02.09.2024
2024-08-136	Convention de mise à disposition gymnase de Belle-Isle en Terre -Association RCB FOOT du 02.09.2024 au 31.08.2025 à titre gratuit	02.09.2024
2024-08-137	Convention de mise à disposition gymnase de Belle-Isle en Terre -Association ASB FOOT du 02.09.2024 au 31.08.2025 à titre gratuit	02.09.2024
2024-08-138	Convention de mise à disposition gymnase de Belle-Isle en Terre -Association regroupement féminin du Guic du 02.09.2024 au 31.08.2025 à titre gratuit	02.09.2024
2024-08-139	Convention de mise à disposition gymnase de Belle-Isle en Terre -Association Handball du 02.09.2024 au 31.08.2025 à titre gratuit	02.09.2024
2024-08-140	Convention de mise à disposition complexe sportif et de la salle d'escalade de Pontrieux - Collège Charles Brochen Pontrieux du 02.09.2024 au 04.07.2025 à titre gratuit	02.09.2024
2024-08-141	Convention de mise à disposition complexe sportif et de la salle d'escalade de Pontrieux - Collège Notre Dame des Fontaines Pontrieux du 02.09.2024 au 04.07.2025 à titre gratuit	02.09.2024
2024-08-142	Convention de mise à disposition complexe sportif et de la salle d'escalade de Pontrieux - école primaire de Ploëzal du 02.09.2024 au 04.07.2025 à titre gratuit	02.09.2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID: 022-200067981-20241126-DEL2024_11_233-DE

Procès-verbal

2024-08-143	Convention de mise à disposition complexe sportif et de la salle d'escalade de Pontrieux - école primaire de Runan du 02.09.2024 au 04.07.2025 à titre gratuit	02.09.2024
2024-08-144	Convention de mise à disposition complexe sportif et de la salle d'escalade de Pontrieux - école primaire de Saint-Clet du 02.09.2024 au 04.07.2025 à titre gratuit	02.09.2024
2024-08-145	Convention de mise à disposition complexe sportif et de la salle d'escalade de Pontrieux - école primaire de Quemper-Guézennec du 02.09.2024 au 04.07.2025 à titre gratuit	02.09.2024
2024-08-146	Convention de mise à disposition complexe sportif et de la salle d'escalade de Pontrieux - RPI Pontrieux/Plouëc-du-Trieux du 02.09.2024 au 04.07.2025 à titre gratuit	02.09.2024
2024-08-147	Convention de mise à disposition complexe sportif et de la salle d'escalade de Pontrieux - école Saint-Joseph de Pontrieux du 02.09.2024 au 04.07.2025 à titre gratuit	02.09.2024
2024-08-148	Convention de mise à disposition complexe sportif de Pontrieux - Association Force Athlétique du 02.09.2024 au 31.08.2025 à titre gratuit	02.09.2024
2024-08-149	Convention de mise à disposition complexe sportif de Pontrieux - Association ETTP tennis de table du 02.09.2024 au 31.08.2025 à titre gratuit	02.09.2024
2024-08-150	Convention de mise à disposition complexe sportif de Pontrieux - Association Escrime du 02.09.2024 au 31.08.2025 à titre gratuit	02.09.2024
2024-08-151	Convention de mise à disposition complexe sportif de Pontrieux - Association Familles Rurales du 02.09.2024 au 31.08.2025 à titre gratuit	02.09.2024
2024-08-152	Convention de mise à disposition complexe sportif de Pontrieux - Association Badminton du 02.09.2024 au 31.08.2025 à titre gratuit	02.09.2024
2024-08-153	Convention de mise à disposition complexe sportif de Pontrieux - Association ALS Tennis du 02.09.2024 au 31.08.2025 à titre gratuit	02.09.2024
2024-08-154	Convention de mise à disposition complexe sportif de Pontrieux - aux pompiers de Pontrieux du 02.09.2024 au 31.08.2025 à titre gratuit	02.09.2024
2024-08-155	Convention de mise à disposition complexe sportif de Pontrieux - Association ETFC Pontrieux du 02.09.2024 au 31.08.2025 à titre gratuit	02.09.2024
2024-08-156	Convention de mise à disposition complexe sportif de Pontrieux - Association ETTP tennis de table les 12 et 13 octobre 2024 pour un championnat national à titre gratuit	02.09.2024
2024-08-157	Convention de mise à disposition complexe sportif de Pontrieux - Force Athlétique le 28.09.2024 à titre gratuit	02.09.2024
2024-08-158	Convention de mise à disposition complexe sportif de Pontrieux - Comité d'animation de Pontrieux les 19 et 20 octobre pour un vide grenier à titre gratuit	02.09.2024
2024-08-159	Convention de mise à disposition complexe sportif et de la salle d'escalade de Pontrieux - association La Voie du Vent du 02.09.2024 au 31.08.2025 à titre gratuit	02.09.2024
2024-08-160	Convention de mise à disposition de la salle d'escalade de Pontrieux - association Aïkido du 02.09.2024 au 31.08.2025 à titre gratuit	02.09.2024
2024-08-161	Convention de mise à disposition de la salle d'escalade de Pontrieux - association Roch'n Bloc du 02.09.2024 au 31.08.2025 à titre gratuit	02.09.2024
2024-08-162	Avenant à la convention de mise à disposition de la piscine de Guingamp à l'association Subaquatique Club Guingampais à titre gratuit pour son activité « apprentissage et perfectionnement de la plongée scaphandre et apnée »	16.09.2024
2024-08-164	Subvention d'équipement de 6 962 € TTC pour le projet d'alimentation nasse tension des 3 terrains familiaux locatifs « Douar an Autrach » à Saint-Agathon	30.08.2024
2024-09-165	Mandat pour la 34è convention ADCF du 16 au 18.10.2024 pour Vincent Clec'h, Vice-président, Claudine. Guillou, Vice-présidente, Rémy Guillou, Vice-	05.09.2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID: 022-200067981-20241126-DEL2024_11_233-DE

Procès-verbal

	président, Romain Rollant, DGS, Jérôme MASSÉ, DGA	
	Contrat de domiciliation avec Stéphane GERARD à la Maison de l'entreprise de	
2024-09-166	Paimpol à compter du 15.09.2024 pour une durée de 1 an et renouvelable par	06.09.2024
	tacite reconduction moyennant une location mensuelle de 35 €HT	
2024-09-167	Convention de mise à disposition des locaux du Pôle Nautique à Coz Castel à	06.09.2024
2024-09-107	l'association Paimpol Immersion à titre gratuit pour son activité de nage en mer	00.09.2024
2024-09-168	Convention de mise à disposition des locaux du Pôle Nautique à Coz Castel à	06.09.2024
2024-09-108	l'association ASSUB à titre gratuit pour son activité de plongée sous-marine	06.09.2024
2024-09-172	Réalisation d'un contrat de prêt de 1 340 000 € auprès de la Banque Postale pour	13.09.2024
2024-09-172	le budget principal	13.09.2024
2024 00 472	Réalisation d'un contrat de prêt de 690 000 € auprès de la Banque Postale pour	42.00.2024
2024-09-173	le budget déchets	13.09.2024
2024 00 174	Mise à disposition de biens de l'hippodrome dans le cadre de l'accueil d'un grand	11 00 2024
2024-09-174	rassemblement des gens du voyage du 11.09.2024 au 25.09.2024	11.09.2024
2024 00 475	Mise à disposition de matériel de sonorisation de l'école de musique à l'UCO	10.00.2024
2024-09-175	Bretagne nord du 11 au 13.09.2024	10.09.2024
2024 00 476	Demande de subvention auprès de la Région Bretagne pour la réhabilitation des	46 00 2024
2024-09-176	assainissements non collectifs littoraux	16.09.2024
2024 00 477	Convention de mise à disposition du complexe sportif de Pontrieux - Association	40.00.0004
2024-09-177	ETFC Foot pour la période du 28 au 31 octobre 2024 à titre gratuit	19.09.2024
	Convention de mise à disposition de la piscine Islandia de Paimpol pour Le centre	
	hospitalier de St Brieuc, Paimpol et Tréguier pour l'hôpital de proximité de	
2024-09-178	Paimpol pour la pratique de cours de préparation à la naissance avec mise à	19.09.2024
	disposition d'un maître-nageur pour 1h au tarif en vigueur (32 €) et chaque	
	future maman s'acquittera d'une entrée au tarif en vigueur 4.80 €	
	Convention de mise à disposition de la piscine Islandia de Paimpol pour le centre	
2024 00 470	hospitalier de St Brieuc, Paimpol et Tréguier pour l'hôpital de proximité de	40.00.004
2024-09-179	Paimpol pour proposer aux patients une activité aquatique adaptée au tarif de	19.09.2024
	26 €/heure pour le bassin ludique	
	Convention de mise à disposition et d'utilisation de la piscine Islandia de Paimpol	
2024 00 402	pour le SDIS 22 pour l'entrainement à la natation et le maintien de la condition	40.00.3034
2024-09-180	physique de son personnel d'intervention à titre gratuit avec la contrepartie de	19.09.2024
	formations secourisme de l'équipe de MNS	
	Convention de mise à disposition et d'utilisation de la piscine Islandia de Paimpol	
00046545	pour le SDIS 22 pour l'entrainement et la préparation au stage sauveteur	40.00.000
2024-09-181	aquatique à titre gratuit avec la contrepartie de formations/recyclage de	19.09.2024
	l'équipe MNS	

Bureau Communautaire

Le Président porte à connaissance du Conseil d'agglomération les décisions prises par le Bureau communautaire conformément aux délégations du Conseil d'agglomération en date du 16 juillet 2020.

Bureau communautaire du 08 octobre 2024 :

DELBU2024-10-079	Commande publique : Attribution de l'accord-cadre de travaux d'aménagement et d'entretien de voirie : lots n°4 et 5	Unanimité
DELBU2024-10-080	Prévention, collecte et valorisation des déchets : Convention de déversement des effluents issus de la plateforme de compostage végétaux du SMITRED dans le dispositif de traitement par lagunage de Guingamp-Paimpol Agglomération	Unanimité
DELBU2024-10-081	Prévention, collecte et valorisation des déchets : Convention constitutive de groupement de commandes Guingamp-Paimpol Agglomération / SMITRED : Passation et exécution d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en conformité de la gestion et de la surveillance des effluents aqueux	Unanimité
DELBU2024-10-082	Eau et assainissement : Convention de déversement des matières de vidange : stations d'épuration de Pont-Ezer à Plouisy et Kéraudren à Paimpol	Unanimité
DELBU2024-10-083	Culture: Mois du film documentaire: Convention de partenariat	Unanimité
DELBU2024-10-084	Mobilité et formation professionnelles : Modification du tableau des effectifs : modification durées hebdomadaires de service - Ecole de Musique	Unanimité

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide de prendre acte des marchés/accords-cadres et décisions signés par délégation de l'organe délibérant au Président et au Bureau communautaire.

DEL2024-10-217 APPROBATION PROCES VERBAL DU 24 SEPTEMBRE 2024

Le Président met à l'approbation du Conseil d'agglomération le procès-verbal de la séance du mardi 24 septembre 2024. Le procès-verbal du mardi 24 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents au Conseil d'agglomération.

Vincent LE MEAUX: Quelques points préalables et une pensée tout d'abord et rendre hommage à Maëna LE BIGOT, qui a été mise à l'honneur de notre réunion de début d'année, lorsqu'il s'était agi de mettre en avant les jeunes talents du territoire. Et cette jeune femme est décédée sur les routes de notre agglomération, il y a quelques jours. La commune de la Chapelle-Neuve a été fortement endeuillée, je le sais, mais je sais aussi que les communes autour ont perçu cette émotion et ont pu traduire à plusieurs reprises, lors de moments parfois joyeux, ou de moments d'inauguration, cette douleur vécue par la famille, les proches et les communautés communales du secteur de La Chapelle-Neuve. Je disais lors des vœux de cette cérémonie de rentrée des élus en début d'année qu'il y a des

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID: 022-200067981-20241126-DEL2024_11_233-DE

Procès-verbal

jeunes qui s'engagent, et elle fait partie de cette jeunesse qui s'engage, avec un attachement particulier au fonctionnement de nos institutions, à la République, mais également à être au plus proche des gens. Au-delà de son travail de porte-drapeau, elle a pu également être, dans ces momentlà, en tant que jeune femme aussi secouriste, être dans l'engagement auprès des sapeurs-pompiers. Et de dire aussi qu'elle était dans la joie de vivre, sportivement, en loisirs... Et je sais que parmi les élus présents, l'autre jour, lorsque j'ai pu être à Plougonver, ils ont pu témoigner d'une femme très vivante, très présente dans les associations sportives, notamment dans le foot, et beaucoup d'entrain qu'elle pouvait avoir dans son engagement de supportrice auprès du club En Avant de Guingamp. La route peut faire mourir les gens. N'oublions jamais cela. On a un devoir aussi, nous, élus, de rappeler la dangerosité des circulations routières, et de faire en sorte de réduire au maximum les risques routiers. Cela renvoie systématiquement à des drames qu'on a pu vivre personnellement dans nos vies. En tout cas, le souvenir de Maëna et son sourire qu'elle a pu avoir sur la tribune de l'En Avant de Guingamp il y a quelques mois nous fait dire que cette jeunesse, sur notre territoire, est belle et elle est engagée. Rien que pour cela, ces sourires qu'elle a pu nous donner en début d'année, Maëna, on doit avoir un moment de mémoire et de pensée ce soir. Pour ce sourire, je vous demande de vous lever et d'observer quelques instants de silence.

[Minute de silence]

Vincent LE MEAUX : Je vous remercie.

Plus trivial, bien sûr, plus matériel, plus simple, vous avez reçu des badges pour vous connecter au dispositif électronique. On va mettre en fonction progressivement le dispositif, notamment, et il nous permettra de voter le cas échéant. Là, en l'occurrence, on reste sur un format simple, le temps que nous nous approprions les techniques. Cependant, je vous engage à laisser les badges dans l'encart prévu, dans la fente qui a été prévue à cet effet : les cartes seront récupérées à la fin de la séance et elles vous seront redonnées au prochain Conseil d'agglomération, pour garder la logistique. Elle nous permet tout simplement d'être sûrs des personnes qui sont présentes dans la salle, de comptabiliser les présents, de faire le quorum et ensuite de vous distribuer la parole. Donc gardez bien ces cartes dans la fente à la fin des travaux. Nous aurons, avec les services, le soin de les retirer.

Vous avez reçu aussi normalement un tutoriel, il est bien là. Si vous avez des questions, il ne faudra surtout pas hésiter à les poser aux services, qui aujourd'hui aussi prennent en charge et prennent connaissance du dispositif. Par contre, il y a un élément technique : si vous devez partir en cours de séance, il faut peut-être désenclencher la carte ; vous l'enlevez de la fente et vous la posez à côté, vous ne la réenclenchez pas. Donc on saura ainsi être sur les présents en temps réel.

Dire également le plaisir de retrouver Romain ROLLANT, le Directeur général des services, après six mois d'absence des services. Je remercierai Jérôme MASSÉ et les Directeurs généraux adjoints, Aurélie, Jérôme, Marie-Laure et Jean-Étienne, qui ont assuré pendant cette absence, le fonctionnement régulier de notre administration, et dire également à Romain que la feuille de route est chargée à son retour, mais une chose est sûre, c'est que nous devons prendre le temps de bien poser les choses entre nous. J'ai appris une chose, c'est de ne pas confondre vitesse et précipitation. Donc, lorsqu'il s'agit de gérer une administration, il faut savoir prendre des décisions rapides, parfois, mais il faut aussi souvent prendre le temps d'écouter et d'engranger les informations. Romain ROLLANT, depuis quelques jours a fait le tour de l'ensemble des directeurs et des chefs de service, pour vous dire que, dans quelques mois, nous aurons un nouvel organigramme qui sera proposé en CST, et une nouvelle organisation des services pour affronter les enjeux d'une collectivité qui se veut dans l'air du temps, et surtout dans la phase aujourd'hui qui est très rapide en termes de prise de décisions quant à l'avenir. Donc une administration qui doit être modernisée en permanence.

Nous allons aller sur les dossiers de la commission de la stratégie pour la biodiversité, tout d'abord, avec Christian PRIGENT, qui a un rapport au sein de sa commission, mais c'est Jean-Pierre GIUNTINI qui va solliciter la parole en appuyant sur le bouton... Je te passe la parole.

Envoyé en préfecture le 10/12/2024 Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID: 022-200067981-20241126-DEL2024_11_233-DE

Procès-verbal

Jean-Pierre GIUNTINI: CRESEB signifie « centre de ressources et d'expertise sur l'eau en Bretagne ». Le CRESEB a été créé en 2010 sous la forme d'un GIS au départ : un groupement d'intérêt scientifique. C'est une structure qui a pour but de former, d'informer, de regrouper toutes les connaissances scientifiques, en particulier, sur le problème de l'eau, de la qualité de l'eau, sur les milieux aquatiques, etc. Donc c'est une structure qui est très intéressante, dont on prend de plus en plus référence. Je pense que vous avez sûrement entendu parler du CRESEB ces derniers temps. En particulier lorsqu'on parle de ZAN, qu'on parle de PLUi, on a souvent une information qui vient du CRESEB, sur des orientations possibles. C'est une structure qui regroupe à la fois des services de l'État, de la Région, de l'OFB. C'est aussi une structure où on va retrouver des scientifiques : un certain nombre de scientifiques des universités, de l'INRAE, etc., etc., et puis évidemment, vous avez des acteurs des collectivités, et en particulier des collectivités qui sont amenées à gérer l'eau et tout ce qui concerne la gestion des milieux aquatiques. Le CRESEB demande à ce qu'il y ait des représentants de ces collectivités, et comme notre EPCI, notre Agglomération est la structure porteuse du SAGE ATG (le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau Armor Trégor Goëlo), le CRESEB nous demande de désigner un membre à sa structure.

Il faut savoir que la participation est gratuite, c'est une participation non financière. C'est simplement une adhésion et il faut évidemment un représentant à cette structure. Je ne désignerai pas la personne qui devra représenter, si on est d'accord pour signer la convention, je ne désignerai pas la personne, je ne me présente pas, mais bon, je sens que je vais être désigné donc voilà [Rire].

Vincent LE MEAUX: Oui, c'est bien toi, Jean-Pierre GIUNTINI, si tu l'acceptes, sauf si quelqu'un d'autre souhaite participer à ce Conseil de groupement. Non ? Personne d'autre ? Autrement, on aurait fait une élection.

Jean-Pierre GIUNTINI : Ç'aurait été intéressant, pour essayer ! Je donne facilement ma place, si vous voulez.

Vincent LE MEAUX : Je passe la parole à Rémy GUILLOU.

Rémy GUILLOU: Merci, Monsieur le Président. Juste une question : je ne comprends pas, d'un point de vue juridique, puisqu'il est écrit dans la délibération que Guingamp-Paimpol Agglomération est membre de droit, je ne vois pas pourquoi il faut délibérer en plus, puisqu'on est membre de droit.

Vincent LE MEAUX : La délibération est surtout pour nommer, je pense.

Rémy GUILLOU: Parce que c'est indiqué « pour adhérer ». Or, si on est membre de droit, on n'a plus besoin d'adhérer, mais de désigner par contre.

Vincent LE MEAUX : Tout à fait... On va quand même laisser l'autorisation de signer la convention (ça, c'est bon), et de désigner Jean-Pierre GIUNTINI comme représentant au sein du Conseil de groupement.

Envoyé en préfecture le 10/12/2024 Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID: 022-200067981-20241126-DEL2024_11_233-DE

DEL2024-10-218

CONVENTION AVEC LA REGION BRETAGNE POUR L'ADHESION AU CENTRE DE RESSOURCES ET D'EXPERTISES SUR L'EAU EN BRETAGNE (CRESEB)

Initié en 2010 sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Scientifique(GIS) par le Conseil régional de Bretagne, le Centre de ressources et d'expertise sur l'eau en Bretagne (Creseb) constitue aujourd'hui une plateforme opérationnelle d'échanges et de structuration des coopérations entre les acteurs de la gestion intégrée de l'eau et les scientifiques.

Le Creseb a vocation à faciliter et organiser le partage de connaissances, d'outils et de méthodes, afin d'appuyer les acteurs de la gestion intégrée de l'eau dans leurs actions de reconquête du bon état écologique des milieux aquatiques et de préservation de la ressource en eau.

Une convention est signée entre la Région Bretagne et chacun des membres du Creseb, pour la période 2022-2027. L'Agglomération a été sollicitée pour signer cette convention qui ne prévoit pas de participation financière. L'Agglomération sera représentée par un élu au Conseil de Groupement.

Vu la délibération du Conseil d'agglomération en date du 20 février 2021 actant le portage du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo par l'Agglomération, à compter du 1^{er} mars 2021 ;

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération, en tant que structure porteuse du SAGE, est membre de droit du Centre de ressources et d'expertise sur l'eau en Bretagne (Creseb);

Considérant l'intérêt des réflexions et travaux engagés par le Creseb, sur les questions de préservation de la ressource en eau et de reconquête du bon état écologique des milieux aquatiques ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention avec la Région Bretagne constitutive du Groupement d'Intérêt Scientifique dénommé « Centre de ressources et d'expertise sur l'eau en Bretagne » (Creseb);
- Désigne Jean-Pierre GIUNTINI comme représentant au Conseil de Groupement.

Vincent LE MEAUX: On en vient aux nombreux rapports de la Commission Habitat et Renouvellement urbain. Je passe la parole à Élisabeth PUILLANDRE.

Élisabeth PUILLANDRE: Bonsoir à tous. Je souhaite attirer l'attention de tous, sur le travail qu'on a pu mener sur l'habitat et l'investissement fort de la collectivité, puisque c'est une enveloppe de 290 000 € qui a été versée à Guingamp Habitat dans le cadre du plan exceptionnel que nous avons approuvé, sachant que ce plan est constitué de 1 215 000 € sur trois ans reconductibles, sur une programmation de 97 logements sociaux entre 2024 et 2027. De plus, nous avons modifié le mode de calcul puisque les aides sont calculées maintenant sur le TTC, alors que précédemment c'était calculé sur le HT, ce qui est plus favorable au niveau du montant total qui sera alloué.

Depuis le début de l'année 2024, ce sont 170 logements qui ont fait l'objet d'une délibération d'aide financière que nous avons tous validée, y compris celles que nous allons valider ce soir, puisque nous avons validé la réhabilitation de 152 logements et le financement de 18 logements neufs qui se répartissent sur les communes de Guingamp, Ploëzal, Bégard, Pontrieux, Belle-Isle-en-Terre, Plouëc-du-Trieux et Maël-Pestivien. De plus en plus, on s'étale sur l'ensemble du territoire. Trois bailleurs ont été concernés par les aides : Guingamp Habitat pour six logements, Terres d'Armor Habitat et

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID: 022-200067981-20241126-DEL2024_11_233-DE

Procès-verbal

Armorique Habitat. Ça représente un engagement financier important de 875 000 €.

Nous avons commencé à travailler puisque la première réunion des ateliers a eu lieu à Runan et la seconde a lieu demain à Bourbriac à 14 h 30. Vous êtes invités à venir travailler sur les éléments d'évolution que nous souhaitons apporter au PLH, puisque ce PLH a trois ans et les choses ont évolué. La prise en compte de ces évolutions viendra par nos travaux et je souhaite que nous soyons nombreux à apporter notre pierre à cet édifice, donc concertation en cours.

Les évolutions réglementaires sont à prendre en compte puisque notamment les choses relatives aux audits énergétiques, les choses comme ça ont évolué. On a des évolutions à prendre en compte. Puis les remontées de terrain sur la gestion, sur les besoins en création de logements par les communes, sont des choses qui sont au cœur de nos préoccupations.

Les enjeux de l'habitat d'ici la fin de l'année, nous avons aussi à adopter le pacte territorial France Rénov' qui va remplacer ce qu'on appelle « le PIG » (le Programme d'intérêt général). Le contenu de ce pacte territorial est en cours de négociation avec l'État.

On a aussi un travail à faire sur l'adaptation de nos aides de l'OPAH-RU et c'est en cours puisqu'il faut qu'on reste attractifs par rapport aux aides que l'État apporte.

Pour l'information, le Point Info Habitat, nous sommes allés le visiter tout à l'heure et il est opérationnel à l'Agglomération. Toutes les personnes qui souhaitent aujourd'hui une rencontre à propos de la rénovation de l'habitat, de l'amélioration des aides, tous les sujets de l'habitat, dans les nouveaux locaux, les personnes peuvent appeler l'accueil. Ils auront déjà une première réponse et ils pourront obtenir les rendez-vous avec les personnes susceptibles de répondre à leur demande et de construire un projet avec eux. Un kit communication va être envoyé à toutes les communes dans les jours qui viennent, pour savoir ce qu'on peut attendre de ce Point Info Habitat.

Aujourd'hui, on a un certain nombre de délibérations qui nous sont proposées en matière d'habitat : la rénovation de logements sur 75 logements sur Saint-Léonard, Castel-Pic à Guingamp, le 17, Grand Trotrieux, le 15, Grand Trotrieux et le 13 pour cinq logements et deux logements à Maël-Pestivien. Là, on a sur les 75 logements de Castel-Pic, une aide de l'Agglomération qui se monte à 112 500 €. Pour la rue du Grand Trotrieux, on a 24 428,80 € pour le premier projet de deux logements. Le suivant, 21 965,20 €, et le troisième, 10 308,40 €. Par ailleurs, concernant le projet de Maël-Pestivien (Joseph BERNARD, je sais en off, il sera très content de voir que ça démarre et nous aussi, on est très heureux) pour un montant de 45 793,80 €. Puis, nous devons également solder l'opération de Runan où là, l'Agglomération fait un effort supplémentaire, puisqu'on a un montant de 18 000 € que l'Agglomération a, a versé encore en complément pour finaliser l'équilibre de cette opération, puisque le solde avec l'EPF se monte à 18 000 €. Donc de grosses aides à l'habitat et je suis contente qu'on passe à une phase très opérationnelle.

Hervé RANNOU: Juste demander de ne pas prendre part à la délibération sur Maël-Pestivien, parce que je suis concerné à titre professionnel.

Vincent LE MEAUX: Tu ne prendras pas part au vote.

Hervé RANNOU : Juste pour Maël-Pestivien.

Vincent LE MEAUX: Je vais mettre cette série de délibérations aux voix, puisque c'est quand même un tir groupé assez important et il mérite d'être mis en avant. Comme le soulignait Élisabeth PUILLANDRE, il y a une montée en puissance qui se fait aujourd'hui et on y est. Par rapport aux ambitions de début d'année, on tient parole par rapport à l'engagement fort que nous avions pris au moment du budget primitif.

Les administrateurs de Guingamp Habitat ne pouvant pas prendre part au vote également. Vous l'avez bien dit.

Envoyé en préfecture le 10/12/2024 Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID: 022-200067981-20241126-DEL2024_11_233-DE

DEL2024-10-219

SUBVENTION POUR LE LOGEMENT SOCIAL SUR LE PROJET DE RÉHABILITATION DE GUINGAMP HABITAT À GUINGAMP (75 LOGEMENTS À « SAINT-LÉONARD BATIMENTS I-J-K-L »)

Guingamp Habitat sollicite l'Agglomération pour une participation financière pour la réhabilitation thermique de 75 logements à Castel Pic.

Plan de financement présenté :

Coût de revient (TTC)	3 260 776,00 €	100%
Fonds propres bailleur	115 876,00 €	3.55 %
Emprunts bailleur	3 000 000,00 €	92.00 %
Subventions Etat	0,00€	0.00 %
Autres subventions (CD22)	32 400,00 €	0.99 %
Subventions de droit commun Agglo	112 500,00 €	3.45 %
dont création PLUS/PLAI*	0.00€	
dont travaux acquisition-amélioration /démolition-reconstruction **	0,00€	
dont réhabilitation thermique***	112 500,00	

prime PLUS : prêt locatif usage social (ménages modestes) ou PLAI : prêt locatif aide insertion * (ménages très modestes)

** subvention de 10% des coûts d'achat/travaux TTC, hor₅ viabilisation ***Aide de 1000€/LLS si gain thermique ≥ 35%, 1200€ si ≥ 45%, 1500€ si ≥ 50%,

Vu la délibération D2020-12-349 du 15 décembre 2020 portant adoption du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu la délibération D2023-0484 du 11 avril 2023 précisant les modalités de mobilisation du Fonds d'intervention foncière exceptionnel (FIFE) ;

Vu les délibérations D2023-04-85 du 11 avril 2023 et D2024-06-157 du 25 juin 2024 portant révision du régime d'aides communautaires au logement social ;

Les administrateurs de Guingamp Habitat ne prenant pas part au vote : GUILLOU Claudine, LE GOFF Philippe, LE JANNE Claudie, PUILLANDRE Elisabeth et VIBERT Richard

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Accorde à Guingamp Habitat une subvention de 112 500 € pour l'opération susmentionnée au titre des aides de droit commun ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout acte et pièce relatifs à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 10/12/2024 Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID: 022-200067981-20241126-DEL2024_11_233-DE

DEL2024-10-220

SUBVENTION POUR LE LOGEMENT SOCIAL SUR LE PROJET D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE GUINGAMP HABITAT À GUINGAMP (2 LOGEMENTS, 17 RUE DU GRAND TROTRIEUX)

Le bailleur social Guingamp Habitat prévoit l'acquisition-amélioration de 2 logements sis 17 rue du Grand Trotrieux à Guingamp.

Plan de financement présenté :

Coût de revient (TTC)	204 280,00 €	100%
Fonds propres bailleur	30 000,00 €	14.69 %
Emprunts bailleur	70 236,00 €	34.38 %
Subventions Etat	53 616,00 €	26.25 %
Autres subventions (CD22 : 6000 €)	6 000,00 €	2.94 %
Subvention AGGLO plan d'accompag. exceptionnel (versé 2024)	20 000,00 €	9.79 %
Subventions de droit commun Agglo	24 428,80 €	11.96 %
dont création PLUS/PLAI*	4 000.00 €	1.96 %
dont travaux acquisition-amélioration /démolition-reconstruction		10.00 %
**	20 428,00 €	
dont réhabilitation thermique***	0,00 €	

^{*} prime PLUS : prêt locatif usage social (ménages modestes) ou PLAI : prêt locatif aide insertion (ménages très modestes)

** subvention de 10% des coûts d'achat/travaux TTC, hors viabilisation ***Aide de 1000€/LLS si gain thermique ≥ 35%, 1200€ si ≥ 45%, 1500€ si ≥ 50%,

Vu la délibération D2020-12-349 du 15 décembre 2020 portant adoption du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu la délibération D2023-0484 du 11 avril 2023 précisant les modalités de mobilisation du Fonds d'intervention foncière exceptionnel (FIFE) ;

Vu les délibérations D2023-04-85 du 11 avril 2023 et D2024-06-157 du 25 juin 2024 portant révision du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu la délibération DEL2024-01-013 du 30 janvier 2024 portant adoption du Plan d'Accompagnement Exceptionnel (PAE) conclu entre Guingamp Habitat et l'Agglomération ;

Les administrateurs de Guingamp Habitat ne prenant pas part au vote : GUILLOU Claudine, LE GOFF Philippe, LE JANNE Claudie, PUILLANDRE Elisabeth et VIBERT Richard

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Accorde à Guingamp Habitat une subvention de 24 428,80 € pour l'opération susmentionnée au titre des aides de droit commun ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout acte et pièce relatifs à cette affaire.

DEL2024-10-221

SUBVENTION POUR LE LOGEMENT SOCIAL SUR LE PROJET D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE GUINGAMP HABITAT À GUINGAMP (2 LOGEMENTS, 15 RUE DU GRAND TROTRIEUX)

Guingamp Habitat sollicite l'Agglomération pour une participation financière pour l'acquisition et l'amélioration de 2 logements sis 15 rue du Grand Trotrieux à Guingamp.

Envoyé en préfecture le 10/12/2024 Recu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID: 022-200067981-20241126-DEL2024_11_233-DE

Plan de financement présenté :

Coût de revient (TTC)	179 652,20 €	100%
Fonds propres bailleur	11 532,00 €	6.42 %
Emprunts bailleur	66 539,00 €	37.04 %
Subventions Etat	53 616,00 €	29.84 %
Autres subventions (CD22)	6 000,00 €	3.34 %
Subvention AGGLO plan d'accompag. exceptionnel (versé 2024)	20 000,00 €	11.13 %
Subventions de droit commun Agglo	21 965,20 €	12.23 %
dont création PLUS/PLAI*	4 000.00 €	2.23 %
dont travaux acquisition-amélioration /démolition-reconstruction **	17 965,20 €	10.00 %
dont réhabilitation thermique***	0,00	

^{*} prime PLUS : prêt locatif usage social (ménages modestes) ou PLAI : prêt locatif aide insertion (ménages très modestes)

** subvention de 10% des coûts d'achat/travaux TTC, hors viabilisation ***Aide de 1000€/LLS si gain thermique ≥ 35%, 1200€ si ≥ 45%, 1500€ si ≥ 50%,

Vu la délibération D2020-12-349 du 15 décembre 2020 portant adoption du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu la délibération D2023-0484 du 11 avril 2023 précisant les modalités de mobilisation du Fonds d'intervention foncière exceptionnel (FIFE) ;

Vu les délibérations D2023-04-85 du 11 avril 2023 et D2024-06-157 du 25 juin 2024 portant révision du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu la délibération DEL2024-01-013 du 30 janvier 2024 portant adoption du Plan d'Accompagnement Exceptionnel (PAE) conclu entre Guingamp Habitat et l'Agglomération ;

Les administrateurs de Guingamp Habitat ne prenant pas part au vote : GUILLOU Claudine, LE GOFF Philippe, LE JANNE Claudie, PUILLANDRE Elisabeth et VIBERT Richard

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Accorde à Guingamp Habitat une subvention de 21 965.20 € pour l'opération susmentionnée au titre des aides de droit commun.

DEL2024-10-222

SUBVENTION POUR LE LOGEMENT SOCIAL SUR LE PROJET D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE GUINGAMP HABITAT À GUINGAMP (1 LOGEMENT, 13 RUE DU GRAND TROTRIEUX)

Guingamp Habitat sollicite l'Agglomération pour une participation financière pour l'acquisition et l'amélioration d'un logement sis 13 rue du Grand Trotrieux à Guingamp.

Envoyé en préfecture le 10/12/2024 Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID: 022-200067981-20241126-DEL2024_11_233-DE

Plan de financement présenté :

Coût de revient (TTC)	83 084,00 €	100%
Fonds propres bailleur	12 996,00 €	15.64 %
Emprunts bailleur	30 000,00 €	36.11 %
Subventions Etat	16 780,00 €	20.20 %
Autres subventions (CD22)	3 000,00 €	3.61 %
Subvention AGGLO plan d'accompag. exceptionnel (versé 2024)	10 000,00 €	12.04 %
Subventions de droit commun Agglo	10 308,40 €	12.41 %
dont création PLUS/PLAI*	2 000.00 €	2.41%
dont travaux acquisition-amélioration /démolition-reconstruction **	8 308,40 €	10.00 %
dont réhabilitation thermique***	0,00€	

^{*} prime PLUS : prêt locatif usage social (ménages modestes) ou PLAI : prêt locatif aide insertion (ménages très modestes)

** subvention de 10% des coûts d'achat/travaux TTC, hors viabilisation ***Aide de 1000€/LLS si gain thermique ≥ 35%, 1200€ si ≥ 45%, 1500€ si ≥ 50%,

Vu la délibération D2020-12-349 du 15 décembre 2020 portant adoption du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu la délibération D2023-0484 du 11 avril 2023 précisant les modalités de mobilisation du Fonds d'intervention foncière exceptionnel (FIFE) ;

Vu les délibérations D2023-04-85 du 11 avril 2023 et D2024-06-157 du 25 juin 2024 portant révision du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu la délibération DEL2024-01-013 du 30 janvier 2024 portant adoption du Plan d'Accompagnement Exceptionnel (PAE) conclu entre Guingamp Habitat et l'Agglomération ;

Les administrateurs de Guingamp Habitat ne prenant pas part au vote : GUILLOU Claudine, LE GOFF Philippe, LE JANNE Claudie, PUILLANDRE Elisabeth et VIBERT Richard

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Accorde à Guingamp Habitat une subvention de 10 308.40 € pour l'opération susmentionnée au titre des aides de droit commun.

Envoyé en préfecture le 10/12/2024 Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

437 938,00 €

ID: 022-200067981-20241126-DEL2024_11_233-DE

100%

DEL2024-10-223

SUBVENTION POUR LE LOGEMENT SOCIAL SUR LE PROJET D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE GUINGAMP HABITAT À MAËL-PESTIVIEN (2 LOGEMENTS, 12 PLACE DE L'ÉGLISE)

Coût de revient (TTC)

Le bailleur social Guingamp Habitat prévoit l'acquisition-amélioration de 2 logements sis 12 place de l'Eglise à Maël-Pestivien.

Plan de financement présenté :

	,	
8.45 %	37 002,00 €	Fonds propres bailleur
31.02 %	135 840,00 €	Emprunts bailleur
0.00 %	2,00€	Subventions Etat
45.51 %	199 300,00 €	Autres subventions (Région : 193 300€ ; CD22 : 6000 €)
9.79 %	20 000,00 €	Subvention AGGLO plan d'accompag. exceptionnel (versé 2024)
10.46 %	45 793,80 €	Subventions de droit commun Agglo
0.46 %	2 000.00 €	dont création PLUS/PLAI*
10.00 %	43 793,80 €	dont travaux acquisition-amélioration /démolition-reconstruction **
	0.00 €	dont réhabilitation thermique***

^{*} prime PLUS : prêt locatif usage social (ménages modestes) ou PLAI : prêt locatif aide insertion (ménages très modestes)

** subvention de 10% des coûts d'achat/travaux TTC, hors viabilisation ***Aide de 1000€/LLS si gain thermique ≥ 35%, 1200€ si ≥ 45%, 1500€ si ≥ 50%,

Vu la délibération D2020-12-349 du 15 décembre 2020 portant adoption du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu la délibération D2023-0484 du 11 avril 2023 précisant les modalités de mobilisation du Fonds d'intervention foncière exceptionnel (FIFE) ;

Vu les délibérations D2023-04-85 du 11 avril 2023 et D2024-06-157 du 25 juin 2024 portant révision du régime d'aides communautaires au logement social ;

Les administrateurs de Guingamp Habitat ne prenant pas part au vote : GUILLOU Claudine, LE GOFF Philippe, LE JANNE Claudie, PUILLANDRE Elisabeth et VIBERT Richard ainsi que RANNOU Hervé

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Accorde à Guingamp Habitat une subvention de 45 793.80 € pour l'opération susmentionnée au titre des aides de droit commun.

DEL2024-10-224 OPÉRATION DE LOGEMENTS SOCIAUX À RUNAN - FIN DE PORTAGE EPF BRETAGNE

L'Agglomération a accompagné en 2017 un projet porté par la commune de Runan dans le cadre de sa politique de l'habitat et de revitalisation. Grâce au partenariat avec Guingamp Habitat, trois logements locatifs sociaux et la cession d'une cellule d'activité à la commune pour la création d'un cabinet infirmier vont être mis en œuvre.

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID: 022-200067981-20241126-DEL2024_11_233-DE

Procès-verbal

Ce projet a nécessité l'acquisition d'emprises foncières sises 8 et 12 place des Templiers à Runan. Pour l'acquisition et le portage de ces emprises, l'Agglomération a décidé de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne), par le biais d'une convention opérationnelle d'action foncière signée le 24 avril 2017.

L'EPF Bretagne a acquis les biens suivants :

Date	Vendeurs	Parcelles	Nature
05/07/2017	Cts GUILLARD	B0203	Bâti
05/10/2018	Mme VEAU	B0199	Bâti

Guingamp Habitat a été choisi pour mener ce projet, qui entre aujourd'hui dans sa phase de réalisation.

Vu le décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 portant création de l'EPF Bretagne, modifié par les décrets n° 2014-1735 du 29 décembre 2014 et n° 2018-31 du 19 janvier 2018 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R. 321-9;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29;

Vu la convention opérationnelle d'action foncière signée entre Guingamp-Paimpol Agglomération et l'EPF Bretagne le 24 avril 2017 ;

Considérant que pour mener à bien le projet de rénovation des deux biens dans le centre-bourg de Runan, Guingamp-Paimpol Agglomération a fait appel à l'EPF Bretagne pour acquérir et porter les emprises foncières nécessaires à sa réalisation, situées 8 et 12 place des Templiers ;

Considérant que ce projet entrant désormais dans sa phase de réalisation, il convient que l'EPF Bretagne revende à Guingamp Habitat demeurant 38 rue des Salles 22200 GUINGAMP, le bien suivant actuellement en portage situé sur la commune de Runan d'une contenance globale de 489 m²;

Ref. cadastre	Contenance
22269-B0435	138 m²
22269-B0436	18 m²
22269-B0439	333 m²

En outre, il convient que l'EPF revende à la commune de Runan le bien suivant actuellement en portage, d'une contenance globale de 271 m²,

Ref. cadastre	Contenance
22269-B0440	170 m²
22269-B0441	101 m ²

Considérant que le prix de revient s'établit conformément à l'article 5.4 de la convention opérationnelle et est aujourd'hui estimé à CENT-QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE CINQ-CENT-QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS ET TREIZE CENTIMES (194 594,13 EUR) HT, dont CENT-QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE TROIS-CENT-TRENTE-CINQ EUROS ET QUATRE-VINGT CENTIMES (192 335,80 EUR) HT pour les parcelles cédées à Guingamp Habitat et DEUX MILLE DEUX-CENT-CINQUANTE-HUIT EUROS ET TRENTE-TROIS CENTIMES (2 258,33 EUR) HT pour les parcelles cédées à la commune de Runan ;

Envoyé en préfecture le 10/12/2024 Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID: 022-200067981-20241126-DEL2024_11_233-DE

Considérant que la vente se fera sous le régime de la taxe sur la valeur ajoutée établie sur la marge pour les parcelles bâties et sur le prix total sur les parcelles de terrains nus ;

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article 5.4.3 de la convention opérationnelle d'actions foncières du 24 avril 2017, le prix de revient a fait l'objet de l'application d'une minoration foncière, l'EPF Bretagne gardant à sa charge 60 % des coûts de travaux de démolition et de mise compatibilité des sols, pour un montant de SOIXANTE-TREIZE MILLE CENT-CINQUANTE-TROIS EUROS ET CINQUANTE-ET-UN CENTIMES (73 153,51 EUR) ;

Considérant que pour les parcelles à céder à la commune de Runan, le prix de cession s'établit conformément à l'article 5.4 de la convention opérationnelle, et est ainsi aujourd'hui estimé à DEUX MILLE SEPT-CENT-DIX EUROS (2 710 EUR) TTC, se décomposant comme suit (détail joint en annexe) :

- Prix hors taxe: 2 258,33 EUR;
- Taxe sur la valeur ajoutée au taux de 20 % : 451,67 EUR ;

Considérant que pour les parcelles à céder à Guingamp Habitat, le prix de cession s'établit conformément à l'article 5.4 de la convention opérationnelle, et est ainsi aujourd'hui estimé à CENT-DEUX MILLE SEPT-CENT-VINGT-QUATRE EUROS ET CINQUANTE-TROIS CENTIMES (102 724,53 EUR) TTC, se décomposant comme suit (détail joint en annexe) :

- Prix hors taxe: 101 351,61 EUR;
- Taxe sur la valeur ajoutée au taux de 20 % : 1 372,92 EUR ;

Considérant que le bien ci-dessus désigné vendu à Guingamp Habitat sera cédé au prix de cession de CENT-DEUX MILLE SEPT-CENT-VINGT-QUATRE EUROS ET CINQUANTE-TROIS CENTIMES (102 724,53 EUR) TTC, inférieur au prix de revient ci-dessus mentionné;

Considérant que la différence entre le prix de cession et le prix de revient, soit la somme de DIX-HUIT MILLE-SOIXANTE-DOUZE EUROS ET VINGT-ET-UN CENTIMES (18 072,21 EUR) TTC, sera prise en charge par Guingamp-Paimpol Agglomération et versée à l'EPF Bretagne au titre d'une subvention complément de prix, laquelle concrétise le soutien Guingamp-Paimpol Agglomération à la réalisation du projet qui sera réalisé par Guingamp Habitat;

Considérant que cette subvention complément de prix sera mentionnée à l'acte de cession et soumise, à ce titre, au même régime fiscal que le prix de cession ;

Considérant que les chiffres du tableau ci-annexé sont susceptibles d'évoluer pour coller à la réalité des dépenses supportées par l'EPF Bretagne et qu'en Guingamp-Paimpol Agglomération remboursera en outre à l'EPF Bretagne, sur justificatif, toute charge, dépense ou impôt, non prévu sur le tableau ci-annexé, de quelque nature qu'il soit, qui interviendrait sur ce bien au titre du portage ;

Considérant que la convention opérationnelle encadrant l'intervention de l'EPF Bretagne, signée le 24 avril 2017 prévoit notamment le rappel des critères d'intervention de l'EPF Bretagne :

- Densité de logements minimale de 20 lgts/ha (sachant que pour les projets mixtes, 70 m² de surface plancher d'activité/équipement représentent un logement),
- 20 % minimum de logements locatifs sociaux,

Considérant que le projet de l'acquéreur sus-désigné répond auxdits critères en ce qu'il prévoit 3 logements locatifs sociaux et la création d'un cabinet d'infirmier d'environ 26 m²;

Recu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID: 022-200067981-20241126-DEL2024_11_233-DE

Procès-verbal

Considérant que l'EPF Bretagne intégrera éventuellement dans l'acte de vente à intervenir un pacte de préférence au profit de Guingamp-Paimpol Agglomération dans le cas où l'acquéreur ne réaliserait pas le projet prévu et décidait de revendre le bien dans un certain délai, en l'état ou après démolition, en totalité ou en partie ;

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération s'engage à faire respecter l'ensemble des critères sus-énoncés par Guingamp Habitat ;

Yvon LE BIANIC ne prenant pas part au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

 Demande que soit procédé à la revente par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne à Guingamp Habitat du bien suivant situé sur la commune de Runan, d'une contenance globale de 489 m²;

Ref. cadastre	Contenance
22269-B0435	138 m²
22269-B0436	18 m²
22269-B0439	333 m²

 Demande que soit procédé à la revente par l'Établissement Public Foncier de Bretagne à la commune de Runan du bien suivant situé sur la commune de Runan, d'une contenance globale de 271 m²;

Ref. cadastre	Contenance
22269-B0440	170 m²
22269-B0441	101 m²

- Approuve les modalités de calcul du prix de revient rappelées à l'article 5.4 de la convention opérationnelle et l'estimation pour un montant de CENT-QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE CINQ-CENT-QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS ET TREIZE CENTIMES (194 594,13 EUR) HT à ce jour, susceptible d'évoluer selon lesdites modalités ;
- Approuve la cession par l'Établissement Public Foncier de Bretagne, des biens ci-dessus désignés, au prix de DEUX MILLE SEPT-CENT-DIX EUROS (2 710 EUR) TTC, à la commune de Runan ;
- Approuve la cession par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, des biens ci-dessus désignés, au prix de CENT-DEUX MILLE SEPT-CENT-VINGT-QUATRE EUROS ET CINQUANTE-TROIS CENTIMES (102 724,53 EUR) TTC, à Guingamp Habitat;
- Autorise le versement par Guingamp-Paimpol Agglomération à l'Établissement Public Foncier de Bretagne d'une subvention complément de prix d'un montant de DIX-HUIT MILLE-SOIXANTE-DOUZE EUROS ET VINGT-ET-UN CENTIMES (18 072,21 EUR) TTC, destinée à compenser la différence entre le prix de cession à l'acquéreur et le prix de revient, pour soutenir l'acquéreur dans la réalisation de son projet;
- Accepte l'inscription éventuelle par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, dans l'acte de vente à intervenir, d'un pacte de préférence au profit de Guingamp-Paimpol Agglomération ;
- Autorise le Président à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 10/12/2024 Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID: 022-200067981-20241126-DEL2024_11_233-DE

Procès-verbal

- Donne pouvoirs au Président pour intervenir, au titre du versement de la subvention complément de prix, à l'acte de cession par l'Établissement Public Foncier de Bretagne au profit de Guingamp Habitat.

Vincent LE MEAUX: On en vient sur la question des mobilités avec deux rapports d'activité sur la DSP Mobilité par Transdev pour Guingamp-Paimpol, la société et l'autre, Transdev CAT22 pour la DSP ligne 24.

Guy CONNAN: Bonsoir à tous. Concernant le rapport pour l'année 2023, puisqu'on est obligés d'attendre qu'on ait les chiffres de notre délégataire pour faire le bilan, comme vous l'avez sur le rapport, 2022, c'est encore l'année un peu de fin de COVID. Le comparatif 2022-2023 fait que tant mieux, on a quand même une hausse de la fréquentation. C'est toujours bon signe que ce soit sur le réseau urbain Guingamp, de même que pour le transport à la demande. C'est lié à plusieurs choses. Le travail du délégataire aussi en ce qui concerne la promotion du service, de vérifier aussi (j'anticipe un peu le prochain sujet qu'on aura sur la DSP), comment on va optimiser aussi les réseaux pour qu'on soit encore plus pertinents. Certes, on a une hausse, mais je crois que c'est vrai que par rapport à un transport urbain, on doit être capables encore d'accueillir davantage de public.

Concernant les particularités, le service d'autopartage des véhicules a été arrêté. Suivant l'expression consacrée qu'on a dans les mobilités, c'est que le service n'a pas trouvé son public. Ça, c'est une chose. Par contre, la proposition de faire une ligne 4 a été concluante, puisqu'elle sera pérennisée. L'installation aussi d'abris vélos collectifs, ainsi que l'achat de 10 roues Teebike pour augmenter la flotte. Teebike, c'est tout simplement qu'on met le moteur directement sur la roue, ce qui fait que ça évite de changer de véhicule et on a une assistance électrique. Voilà un petit peu les caractéristiques, donc forcément des chiffres plutôt rassurants à la hausse concernant ces transports-là.

Je crois que le transport scolaire est dans ce rapport-là aussi ? Non.

Voilà un peu les éléments qui sont présentés dans la délibération.

Vincent LE MEAUX: Merci. Est-ce que vous avez des observations ou des questions concernant ce premier rapport sur la DSP Mobilité ? Non, pas de questions en particulier.

Peut-être une observation pour l'an prochain, on a pris en charge le transport scolaire. Après le Département, la Région, désormais, c'est l'Agglomération qui est au travail sur le sujet. Il y a souvent des incompréhensions entre les différentes lignes de transport lorsqu'elles sont organisées par la Région ou par l'Agglomération. N'est-ce pas Guy CONNAN ? Je pense que tu as fait beaucoup de courriers cet été pour réadapter les transports. Il y aura peut-être une instance au mois de février ou mars, à mettre en place pour une information entre l'Agglomération et les mairies, pour bien signifier comment s'organisent les choses, parce que j'ai bien compris que parfois, on était mis en porte-à-faux pour des raisons de lignes de transport régionales sur certains secteurs. Donc, peut-être mieux anticiper. En tout cas, j'ai été sur le secteur de Bourbriac et on m'a dit que les choses étaient réactives. Il va falloir améliorer, je pense, encore plus le service auprès des mairies lorsqu'il s'agit de revoir les lignes de transport qui nous sont propres. Celles des autres, on ne peut rien faire malheureusement. Guy CONNAN, si tu veux peut-être rajouter.

Guy CONNAN: Un des sujets quand tu parles de relation avec les communes, ça concerne le transport scolaire. Le ressort du BreizhGo, c'est la Région qui décide, notamment pour les nouveaux arrêts. Nous, on a un calendrier concernant le réseau qui nous est propre. Donc bien préciser aussi qu'on doit travailler un peu en amont, tout simplement que pour fin mai, on ait les inscriptions pour qu'on puisse être opérationnels pour septembre. Les demandes tardives (c'est vrai que parfois, il y a des courriers qui ont pu peut-être se perdre ou des informations qui ne sont pas passées), tout ce qui est après juin et juillet, c'est étudié, mais s'il y a des réponses positives, elles sont apportées à partir de la rentrée de la Toussaint. Je permets, ce n'est pas une critique, je pense que nous au niveau de nos services, on

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID: 022-200067981-20241126-DEL2024_11_233-DE

Procès-verbal

enregistre bien et on est plutôt efficaces, mais il faut quand même savoir aussi qu'après, c'est notre délégataire qui fait suivre et il faut pour créer un nouveau point d'arrêt aussi, l'accord du transporteur. Je ne vous cache pas que quelquefois, je trouve que ce n'est pas que ça traîne un peu, je ne voudrais pas dire des choses désagréables vis-à-vis de notre délégataire, mais je pense que ça avait mieux fonctionné l'an passé parce que c'était assez facile de réunir les personnes. Quand il vous manque un interlocuteur, c'est plus compliqué. Je n'en dirai pas plus, mais vous avez peut-être ressenti ce point-là, parce que je pense que quand on a des personnes, on est hyperactifs.

L'autre point sur les arrêts de bus, ce qu'on peut dire là aussi, c'est qu'on a mis en place un principe que j'appelle « le valideur ». Ce qui fait que l'Agglomération a investi tout simplement pour que dans chaque véhicule qui est sur le réseau de Guingamp-Paimpol Agglomération, on puisse en instant T savoir un peu où et combien de personnes, à tel point d'arrêt, embarquent. Là aussi, ça nous permettrait d'être plus réactifs et d'optimiser quelquefois les lignes, quand il y a des points d'arrêt qui ne fonctionnent pas. J'insiste bien, on a demandé deux sous-traitants sur l'application des valideurs. Je ne veux pas dire que ce n'est pas la première fois qu'on fait la remarque, voire même les reproches, parce que l'Agglomération a investi. C'est un outil de travail qui permettrait d'optimiser le circuit et à ce niveau-là, il n'est pas efficient. Il n'est pas opérationnel à 100 %. C'est un engagement qui est pris (je ne le cache pas, on rencontre les transporteurs), ce qui expliquerait qu'on soit encore un peu plus réactifs. Ceci étant, sur les arrêts, il faut quand même savoir (je pense) qu'on a apporté des réponses sur pratiquement au moins 60 % à 70 % de réponses positives sur les nouveaux points d'arrêt. Je pense que (on peut le dire) par rapport à la Région, on a un réseau qui est peut-être un peu plus personnalisé. On essaie de tenir compte des situations et là, on a quand même des échanges avec la mairie, donc avec les services, pour essayer de savoir quels sont les points d'arrêt les plus opportuns pour trouver des solutions.

Vincent LE MEAUX: Merci pour ces précisions parce que le stress à la rentrée est partagé à l'Agglomération, à la mairie et dans les familles. On a eu des retours un peu tardifs de nos délégataires, mais tu l'as dit, les choses... C'est dit.

Est-ce que vous avez des observations ou des questions ? Parce que d'une certaine manière, ça nous permet de préparer l'avenir.

Richard VIBERT: Je voulais simplement revenir sur une observation que j'avais pu faire au cours d'une Commission Aménagement et Revitalisation du Territoire et en Bureau d'agglomération également, de savoir si ça a évolué ou pas, cette demande d'arrêts au niveau des recycleries, car il y a des demandes importantes sur le sujet. Si on veut optimiser le transport, c'est peut-être un moyen également de créer ces arrêts. On optimise non seulement le transport, mais également les recycleries qui arriveront à vendre un petit peu plus. Merci.

Vincent LE MEAUX: D'accord. Guy CONNAN, vas-y. Je te donne la parole.

Guy CONNAN: Merci, Président. Ça a bien été enregistré, Richard VIBERT, parce que ça concerne le réseau urbain de Paimpol. Donc, on va essayer de l'adapter, mais là aussi, on est toujours obligés de passer quand même par notre délégataire. On lui fait remonter l'information et après, c'est à lui d'étudier la faisabilité, mais là, je pense qu'il n'y aura pas de soucis.

Vincent LE MEAUX : Y a-t-il d'autres souhaits de parole ? De toute façon, on a une autre délibération après encore sur la DSP, la ligne 24. C'est moins compliqué, mais elle pose aussi des enjeux stratégiques.

Sur ce premier sujet, vous savez qu'on a lancé le renouvellement de la DSP. Ce renouvellement va se terminer au 31 décembre 2025 (n'est-ce pas Samuel LE GAOUYAT? C'est bien ça). Je vous engage chacun et chacune, les maires bien sûr, mais aussi les conseillers d'agglomération, à faire offre d'idées. C'est-à-dire que ce n'est pas que la Commission, ce ne sont pas que les collègues investis, mais si vous avez des suggestions (j'ai pu rencontrer quelques maires qui m'ont fait état de demandes), c'est le

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID: 022-200067981-20241126-DEL2024_11_233-DE

Procès-verbal

moment de pouvoir manifester vos intentions sur cette DSP. Il sera trop tard dans quelques semaines ou dans quelques mois ? C'est parti, oui. Là, on est bien partis en plus. Donc maintenant, c'est le moment de pouvoir clore les demandes particulières liées aux transports, à la DSP. Pas d'autres observations ?

DSP, la ligne 24 Paimpol, est-ce qu'elle pose des questions, celle-ci? Non plus, pas de questions particulières.

En tout cas, même si ces deux sujets sont très importants, il y a encore un enjeu bien plus fort, c'est celui du financement des infrastructures et des futurs modes de transport du quotidien. Je vous engage à être très attentifs, non pas à ce que je viens de dire (c'était important la DSP et là, c'est une gestion à notre niveau), mais au débat qui va secouer la Bretagne d'une certaine manière, sur l'enjeu des déplacements et ceci vers des horizons à plusieurs années, puisque la Région Bretagne réfléchit aujourd'hui à la mise en place d'un Syndicat mixte de transports qui serait Breizh Mobilités ou BreizhGo. Là, les choses sont en cours de réflexion au niveau de la Région Bretagne, mais on va être interpellés très prochainement, nous les EPCI, pour savoir si nous souhaitons participer à un Syndicat mixte qui aurait à développer un certain nombre de services nouveaux, notamment en densifiant le nombre de lignes TER. Aujourd'hui, on sent, sur la gare de Guingamp, de la pression, mais pas qu'à Guingamp. On voit qu'il y a des TGV qui ne s'arrêtent plus forcément aux mêmes heures que l'on pouvait connaître ou alors, il y aurait un remplacement par un service de TER, mais ceci se fait encore un peu d'une façon éloignée des mobilités du quotidien que l'on a à gérer nous, au niveau de l'Intercommunalité. Il y a un premier sujet, celui-ci, la densification des lignes de TER sur notre territoire, être toujours raccordés au mieux possible avec Paris et le monde via la LGV et le TGV, premier sujet.

Un sujet qui est complémentaire du TER sur la ligne principale Brest/Rennes ou Lannion/Rennes ou Lannion/Saint-Brieuc, c'est un sujet, mais aussi, on a les lignes secondaires Guingamp/Paimpol et le sujet majeur qui est en cours de liaison financière et de gouvernance (Élisabeth PUILLANDRE était en réunion hier sur le sujet), c'est la réfection, la rénovation de la ligne Guingamp/Carhaix où il est prévu un investissement de 70 M€ et une clé de répartition financière qui est en cours de négociation entre la Région Bretagne, l'État, la SNCF, les Départements et les Intercommunalités. Nous sommes véritablement sur un enjeu majeur pour notre plan pluriannuel d'investissement. Pour ne pas vous le cacher, on est sur des enjeux à plusieurs millions d'euros (2 M€ à 3 M€). On verra quelle est la clé de répartition qui nous est offerte (2,7 M€ à 3 M€) qu'on nous demanderait en participation. Vous voyez bien le sujet majeur du ferroviaire : le fonctionnement avec le TER, densifier le nombre de TER et de lignes TER sur notre territoire, mais également en deuxième sujet majeur, la rénovation de la ligne Guingamp/Carhaix.

Il y a un autre sujet sur lequel nous allons devoir aussi investir notre réflexion, ça a été évoqué également dans les préfigurations lors de réunions de travail, et nous sommes aussi intéressés dans le cadre de la future DSP, c'est la mise en place de haut niveau de service du transport urbain ou interurbain par car. On sait que l'une des alternatives au tout-voiture, l'une des alternatives aux difficultés d'accès parfois aux lignes ferroviaires et au transport ferroviaire, ce sont les transports interurbains par cars de haut niveau de service qui peut intéresser le monde économique et le monde des salariés. Il faut regarder de près ces possibilités aussi de densifier la présence de cars.

Le Syndicat mixte régional est un objet encore non identifié. Nous avons vu en session de la Région que le débat était désormais posé, mais on voit que derrière ce Syndicat mixte, il y aura sans doute une contribution financière au fonctionnement. Il y aura une contribution financière à l'investissement et nous aurons peut-être aussi des besoins particuliers nous, à y faire figurer, puisque le Syndicat mixte régional pourrait avoir ensuite des Syndicats mixtes locaux qui pourraient s'organiser pour développer un certain nombre de services en lien avec notre DSP. Donc, il y a un peu de croisements à faire sur le sujet pour offrir un service de qualité. On le voyait tout à l'heure avec le débat sur l'économie, habitat, mobilité, commerce et formation supérieure (enseignement), ce sont quand même des sujets sur lesquels on doit être mobilisés, parce que c'est de l'aménagement du développement du territoire. Donc, le sujet régional va descendre (je pense d'ici la fin de l'année) dans notre Conseil d'agglomération. Nous aurons à débattre de l'adhésion ou pas à ce Syndicat mixte. Il faudra avoir un

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID: 022-200067981-20241126-DEL2024_11_233-DE

Procès-verbal

enjeu et vous voyez bien l'enjeu (j'ai évoqué les services, le niveau de qualité de ces services), mais de notre côté, on a l'enjeu financier et comment récolter suffisamment de moyens.

Aujourd'hui, il y a un débat sur le versement transport (versement mobilité) et nous aurons (Vincent CLEC'H, n'est-ce pas) le sujet aussi pour notre propre budget et pour notre propre DSP, mais la Région Bretagne et l'État (du moins la Région Bretagne) espèrent pouvoir créer un versement mobilité additionnel, complémentaire qui permettra de financer les investissements aujourd'hui, qui sont en souffrance.

On va voir dans quelques instants qu'on est face aussi à des tensions fortes sur nos finances publiques. L'enjeu, c'est surtout de ne pas perdre espoir en l'avenir en cet instant où on a beaucoup d'enjeux de développement et d'aménagement, face à des enjeux financiers qui viennent souvent couper court à nos débats. Il faudra que nous trouvions notre chemin dans ce débat.

Le sujet des transports, vous le voyez, sujet majeur devant nous avec un investissement sur Guingamp/Carhaix qui, aujourd'hui, se dessine à hauteur de 2,7 M€ à 3 M€ sur un budget de 70 M€. Un autre sujet qui est aussi très prégnant, la densification des transports ferroviaires sur notre territoire, avec notre participation en fonctionnement, après l'investissement.

Le troisième sujet, j'évoquais le niveau de service sur notre territoire, avec notamment les transports par cars à haut niveau de service.

J'ai plusieurs prises de parole. Jacky GOUAULT d'abord.

Jacky GOUAULT: Concernant la ligne 4, la ligne urbaine sur Paimpol, on est très contents de l'évolution très positive du nombre de personnes qui empruntent cette ligne. C'est vraiment une montée en puissance qui est intéressante. Ça ne se dément pas depuis le départ, c'est une courbe qui augmente bien. Par exemple cet été, on avait passé les 600 passages par mois sur cette ligne. C'est vraiment très encourageant et on sent que ça monte en puissance. Sans doute qu'il faudra communiquer encore pour que les Paimpolais et les Paimpolaises puissent s'approprier cette ligne, mais en tout cas, c'est vraiment très encourageant.

Une autre chose que je voulais dire sur cette ligne 4 qui est liée à la ligne 24, c'est tout le travail qu'on a mené entre les services mobilité de l'Agglomération, les élus et les communes du canton (les communes proches de Paimpol) pour réfléchir à une extension de ce service de transport sur les communes proches de Paimpol. C'est vraiment un travail qui a été extrêmement intéressant et qui a été piloté par l'Agglomération avec un Bureau d'études. Ce qui est intéressant dans cette réflexion et ces réflexions qui vont être mises dans le futur cahier des charges pour la prochaine consultation de cette DSP, c'est le fait de réfléchir globalement sur les offres de transports existants et d'essayer de les mettre en musique à la fois, la ligne 4, la ligne 24 dont tu parlais, mais aussi les lignes BreizhGo, l'objectif étant sur Paimpol et les communes autour de pouvoir avoir un service de transport bien amélioré et qu'on puisse mettre en musique un peu déjà toutes les offres de transports existants. C'était un très beau travail qui a été mené avec les services de l'Agglomération et je tiens à vous en remercier.

Vincent LE MEAUX: Merci. Rémy GUILLOU.

Rémy GUILLOU: Merci, Président. Mon intervention sera plus courte. Tu as dit aussi que c'était important d'offrir un service de qualité et de densifier les services qui étaient proposés. J'ai été alerté sur une dégradation du service au niveau de la SNCF, puisque l'arrêt de 6h23 du TGV en gare de Guingamp aurait (je n'ai pas vérifié) depuis le 1^{er} octobre, été supprimé. Or, ce TGV permettait d'arriver à Paris à 9h02 et maintenant, il faut aller le prendre à Saint-Brieuc. Là, c'est quand même regrettable que l'arrêt de Guingamp soit supprimé, parce que ça permettait à tous ceux qui sont du côté de Lannion ou Paimpol, de pouvoir prendre le TGV pour aller à Paris. Je crois qu'il faut souligner aussi que ce n'est pas acceptable (au moment où on nous sollicite probablement comme tu l'as dit, pour financer une amélioration des équipements), qu'on réduise aussi d'autres services proposés à la population.

Envoyé en préfecture le 10/12/2024 Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID: 022-200067981-20241126-DEL2024_11_233-DE

Vincent LE MEAUX: Merci, pour cette information qui circule (c'est le cas de le dire) depuis quelques jours.

Virginie DOYEN: C'était juste pour demander ce que j'ai demandé d'ailleurs à Guy CONNAN, par rapport à la DSP qui est en cours, c'est l'intervention aussi ou du moins, la concertation du Conseil citoyen, mais il fait partie déjà d'une Commission qui est le Comité de partenaires. Je pense que la concertation pourrait être plus élargie et la proposition serait peut-être de mener un débat en début de Conseil ou une autre forme, peut-être sous forme de café de revitalisation (dans cette même forme), pour au moins avoir un champ plus large de la concertation citoyenne.

Vincent LE MEAUX: Oui, question épineuse parce que là, on n'est désormais que dans le déclaratif. On ne peut plus être dans la négociation au sein de la DSP, puisque la DSP suit un formalisme extrêmement rigoureux. Je pense que l'idée qui est soufflée, c'est de pouvoir mettre en place avec notre Conseil citoyen (il n'y a personne qui le souhaiterait), un Comité d'usagers des transports sur Guingamp-Paimpol Agglomération, d'avoir cet angle de vue qu'il nous faudrait avoir en permanence. On le voit bien, Guy CONNAN a décrit tout à l'heure, la difficulté avec des délégataires ou des entreprises qui ont leur rythme de travail, leur tempérament et leurs obligations professionnelles et financières, d'avoir nous en contrepartie aussi, une vision avec les communes (ça, c'est important et ce lien est en cours de développement) et avec les usagers. Ce serait à ce niveau-là qu'on pourrait imaginer de faire évoluer ensuite par avenant, puisque c'est comme ça qu'on fonctionne beaucoup aussi avec ce genre de DSP qui en brasse très large. Là aujourd'hui, c'est plus compliqué, mais il faut pouvoir nous, avoir des retours d'information dans un cadre non négocié, puisqu'aujourd'hui, la DSP est formalisée et elle ne peut plus connaître d'évolution dans l'organisation du dialogue concurrentiel (comme on dit).

Guy CONNAN: Je disais à Virginie qu'il faut quand même savoir qu'on a le Comité des partenaires qui est statutaire et qui est tous les ans. Il se trouve que là, on a un peu toutes les personnes qui sont intéressées sur le domaine des mobilités et il y a de la place. C'est-à-dire qu'au niveau des organisations, les associations de consommateurs, etc., là on a ce temps-là et il existe, mais c'est vrai qu'après, il faut un minimum d'organisation pour gérer et bien au contraire. Le formalisme existe, donc maintenant, il faut que ça devienne un lieu d'échange.

Juste pour rebondir sur ce que disait le Président, c'est vrai que maintenant, on rentre dans le temps un peu de la délégation. Je reprends un peu l'expérience de la dernière délégation pour la DSP où ça avait été un petit peu compliqué parce qu'il faut quand même des éléments assez précis pour pouvoir mettre en concurrence, parce que les entreprises vont se retrouver mises en concurrence.

L'autre intérêt de la DSP aussi, c'est qu'on a une part toujours à voir si ce sera proposé (une part un peu expérimentale). C'est-à-dire que le délégataire aussi prévoit une organisation, mais rien n'empêche qu'en fonction un peu des éléments, on puisse très bien adapter. Je prends l'exemple de ce qu'on avait proposé (ça n'a pas spécialement fonctionné), c'était d'aller sur un certain nombre de quartiers notamment de Guingamp, pour aller sur la zone de Bellevue. On a expérimenté (si ce n'est pas ça, c'est autre chose), je crois que c'est l'intérêt de la DSP par rapport à des marchés, on insiste beaucoup, c'est qu'on a une certaine souplesse même quand le délégataire est retenu.

Vincent LE MEAUX: Merci, pour cette réponse. Est-ce que vous avez des observations? Je pense qu'il faut simplement prendre acte. Il y a peut-être à prendre agrément ou à adopter les deux rapports qui seront ensuite transmis aux communes, sans doute pour prise d'acte.

Envoyé en préfecture le 10/12/2024 Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID: 022-200067981-20241126-DEL2024_11_233-DE

DEL2024-10-225

GUINGAMP-PAIMPOL MOBILITÉS : RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2023 DE LA DSP MOBILITÉ PAR TRANSDEV GPA

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté d'Agglomération présente au Conseil Communautaire le rapport annuel 2023.

Le rapport a été présenté au Comité des partenaires de la mobilité (instance mise en place par la Loi LOM) le 12 juillet 2024.

Vu le rapport annuel 2023 DSP Guingamp-Paimpol Mobilité;

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 18 septembre 2024 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

Prend acte du rapport d'activité 2023 de la DSP 2019/2025 Guingamp-Paimpol Mobilité.

DEL2024-10-226

GUINGAMP-PAIMPOL MOBILITÉS: RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2023 DE LA DSP LIGNE 24 PAR TRANSDEV CAT22

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté d'Agglomération présente au Conseil Communautaire le rapport annuel 2023 de la DSP Ligne 24.

Vu le rapport annuel 2023 DSP Ligne 24 joint ;

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 18 septembre 2024;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Prend acte du rapport d'activité 2023 de la DSP Ligne 24.

Vincent LE MEAUX: On en vient aux décisions financières avec trois décisions modificatives sur le budget principal, sur le budget annexe eau et sur le budget annexe assainissement. Je laisse la parole à Vincent CLEC'H qui pourra peut-être prévoir aussi un propos plus global, s'il le souhaite, selon l'enjeu de nos finances en cet instant où tout le monde passe au crible depuis quelques jours, entre l'État, la Région, le Département, et pourquoi pas Guingamp-Paimpol Agglomération aussi.

Vincent CLEC'H: Bonsoir à toutes et à tous. Merci, Monsieur le Président. En préambule, vous donner quelques informations notamment sur la loi de Finances, on aura des précisions encore dans les jours à venir, mais il faut qu'elle soit également votée. Il y aura certainement des amendements et des arbitrages. Ce qui est aujourd'hui inscrit et qui concerne les collectivités, c'est une ponction de 6,5 milliards d'euros pour les collectivités, 1,5 milliard d'euros de Fonds Vert en moins sur les 2,5 milliards d'euros. Donc, il resterait 1 milliard d'euros pour l'année prochaine et une ponction de 5 milliards d'euros sur les collectivités.

Vous avez dû entendre parler déjà du fonds de précaution qui va procéder à un prélèvement de 2 milliards d'euros sur les 450 plus grosses collectivités qui sont considérées en bonne forme. On a trois collectivités dans le département : Lannion Trégor Communauté, Saint-Brieuc Armor Agglomération et la Ville de Saint-Brieuc qui sont concernés et nous avons également le Conseil départemental très fortement, puisque lui, c'est 13 M€ et le Conseil régional, 60 M€. Nous ne sommes pas concernés par ce dispositif-là. Par contre, nous allons être concernés certainement par un gel de nos reversements de TVA. Vous savez qu'en lieu et place de la Taxe d'Habitation, nous avons une compensation de TVA et qu'en lieu et place de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID: 022-200067981-20241126-DEL2024_11_233-DE

Procès-verbal

Entreprises), nous avons une compensation de TVA. Pour l'instant, ce serait un gel de ces montants-là sur le montant en 2024, sachant qu'on ne le connaîtra définitivement qu'en février 2025. Ce sera assez compliqué à faire un budget avec ces informations-là. Donc, on sera impactés.

Par contre, toutes les collectivités aujourd'hui (alors, je ne sais pas comment les communes pourront participer, puisque là, je ne parle que de la partie TVA pour les Intercommunalités), les communes seront concernées comme tout employeur territorial de quatre points de CNRACL (cotisations patronales). Ce n'est pas 4 %, c'est quatre points. On va passer de 31 % à 35 % de cotisations, c'est-à-dire à peu près 12 % à 13 % d'augmentation de la cotisation retraite. Tout simplement, ce sont 293 000 € pour l'Agglomération en plus.

Également, on va avoir aussi le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) qui va passer d'un taux de 16,4 % à 14,8 %, rien que sur les investissements en 2024 qui devraient être remboursés en 2025. Ça fait à peu près 104 000 € de moins pour la collectivité aussi. Pour vous mettre en somme le plafonnement de la compensation de TVA, c'est 500 000 €, rien que sur les mesures qu'on connaît aujourd'hui.

Globalement, sans rien faire de plus, sans parler des augmentations structurelles du personnel, notamment le GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité), c'est 1 M€ en moins pour nous l'année prochaine, sur ces trois mesures-là.

On en saura un peu plus dans les jours qui viennent et on aura automatiquement à débattre dans le Débat d'Orientation Budgétaire au mois de janvier, sur les décisions que nous allons devoir prendre. Si on souhaite continuer notre projet de territoire, il faudra qu'on prenne des décisions notamment sur des leviers, puisqu'on nous annonce également une augmentation certainement qui sera assez élevée de la contribution au SDIS. Là, nous avons une réflexion dans le cadre du futur pacte financier et solidaire. Donc à suivre dans les semaines à venir, mais on va devoir (si on peut dire) activer le pas pour trouver des solutions à toutes ces décisions.

Revenons sur le budget 2024, notamment le budget principal sur lequel, je vais m'attarder un peu plus. Comme chaque année, on vous propose une actualisation et un ajustement de nos crédits d'investissement, notamment sur les AP. Il y a des plus et des moins. Je vais déjà préciser et ne pas inquiéter mes collègues élus qui sont en charge d'un dossier, on ne touche que les crédits de paiements. Alors une AP, c'est une autorisation de programme qu'on donne sur plusieurs années, avec un montant global cumulé sur toutes les années. Là, ce qu'on va bouger, ce sont les crédits de paiement annuels, c'est-à-dire que si on réduit une année, ce sera reporté sur les années suivantes. Par contre, pour ne pas avoir à augmenter trop fortement les crédits budgétaires totaux sur nos crédits d'investissement, on fait des ajustements. Là, je tiens à remercier les services. C'est-à-dire qu'en fonction des engagements, des marchés, de l'avancement de certains projets, on réajuste. Ça ne veut pas dire qu'il y en a où on fera moins. Ce sera décalé l'année prochaine puisqu'aujourd'hui, ce dossier-là est moins avancé.

On a voté tout à l'heure beaucoup de subventions sur le logement. Alors, on engage, mais on sait très bien que le temps que tous ces dossiers soient réalisés, les subventions vont tomber un peu plus tard. On va retirer un peu d'argent au logement social, mais automatiquement cet argent-là sera reporté pour les années suivantes. Donc, on ne retire pas de l'argent à l'habitat social, il faut être clair, mais on ne fait que décaler dans le temps.

On a également à ré-abonder. Alors, je vais faire un petit focus sur les fonds de concours aux communes, parce que c'est un enjeu et on en parle toujours dans le pacte financier. On va devoir abonder de 100 000 €, tout simplement parce qu'aujourd'hui, sur les 57 communes, 19 communes n'ont toujours pas soldé ce dossier-là commencé en 2019, sur trois années : 2019, 2021 et 2022. On a fait deux années de prolongation : 2023 et 2024. À ce jour, 19 communes n'ont pas soldé. Elles ont été relancées par les services dernièrement et tout simplement, sur ces 19 communes, nous avons 332 000 € d'arrêté attributif de subvention. Aujourd'hui, il n'y a que 32 000 € de versés et il nous reste pratiquement 300 000 € encore à verser. J'invite tous les maires ici présents qui sont concernés, à rapidement prendre contact avec le service finances de l'Agglomération, pour demander les acomptes ou les soldes ou tout simplement de donner une information sur l'avancement de votre projet, puisqu'à ce moment-là, il faudra peut-être faire un arrêté de prolongation. Donnez des nouvelles

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID: 022-200067981-20241126-DEL2024_11_233-DE

Procès-verbal

surtout à nos services. Le but, ce n'est pas de supprimer les fonds de concours et là, on va les continuer, mais on va devoir certainement les prolonger encore l'année prochaine sur le solde. Donc, on va mettre six ans pour verser ces 400 000 €. C'est 1,2 M€.

Pourquoi cette décision modificative ? Parce qu'il y a des ajustements à faire en fonction de l'avancement, mais également par prudence. Aujourd'hui, il faut s'en féliciter, on est à 84 % de réalisation à la date d'aujourd'hui sur le budget principal en investissement. Sachant qu'en fin d'année, toutes les factures tombent (le mois de décembre est un mois important pour les investissements), on va être proches des 100 %. On veut se donner une petite marge parce que si on ne peut pas payer une facture à une entreprise, parce qu'il manque quelques centaines ou quelques milliers d'euros, c'est un peu compliqué. Donc, on préfère réabonder un peu plus certaines lignes et c'est pour ça qu'au total, on va solliciter 245 000 € de plus (ce n'était pas prévu au départ sur les AP et les crédits de paiement), pour pouvoir être sûrs de pouvoir payer les factures, mais comme on va être très proches d'un taux de 100 % de réalisation, on ne peut pas prendre le risque de louper une opération. Donc, on prend un peu de sécurité, sachant qu'en face pour équilibrer, on n'a pas forcément de recettes. On va augmenter l'emprunt d'équilibre, mais qu'on ne réalisera pas, puisque vous savez qu'on a la règle d'or sur les recettes d'investissement, notamment sur l'emprunt. On n'emprunte que le montant du remboursement de capital et c'est ce qui a déjà été fait. Donc, cet emprunt-là ne sera pas réalisé, mais ça nous donne une petite sécurité. Alors, on peut s'en féliciter. Ce qui veut dire que l'année prochaine, on ne sera plus en difficulté sur la section d'investissement, puisqu'on va avoir certainement un déficit en investissement, puisque les gros dossiers sont en train de se finaliser, notamment le magnifique bâtiment où on est là aujourd'hui. Il y a également l'aire des gens du voyage, mais les subventions, vous savez qu'elles ne tombent que plus tard. On va certainement avoir un déséquilibre entre les dépenses et les recettes, notamment des subventions. Donc l'année prochaine, on aura besoin d'un autofinancement plus important parce qu'on aura ce décalage-là. Par contre, on peut s'en féliciter. On voit qu'on a un cycle tous les deux ans où on a un taux qui est proche des 100 % et un taux un peu moins, parce que les projets ne sont pas matures, le temps de les lancer, mais tous les deux ans, on approche un 100 %. Si vous regardez dans vos communes, c'est rarissime, on n'arrive jamais à 100 %, mais là, on peut dire que c'est exceptionnel. Je pense que c'est aussi parce qu'aujourd'hui, l'Agglomération au niveau de son administration et de son personnel est bien calibrée. Sans agents, nous n'aurions pas d'actions publiques sur notre territoire et là, ça le démontre bien. Donc félicitations aux agents, mais également aux élus qui encadrent tous ces projets. Je ne vais pas rentrer dans le détail de tous les mouvements. Ça a été travaillé avec les services pour permettre de payer les factures en fin d'année et d'avoir cette petite sécurité, pour ne pas coincer sur une facture en fin d'année. On rajoute 245 000 € qu'on met en emprunt d'équilibre.

Autrement, vous avez vu également qu'il y a une subvention (on sert de boîte aux lettres) pour le Conservatoire du Littoral. On perçoit une subvention qu'on leur reverse, donc, on met 220 000 € en recettes et 220 000 € en dépenses.

Concernant l'eau et l'assainissement, il n'y a pas d'augmentation du total des investissements, ce sont juste certains réajustements en fonction de l'avancement de certains projets, donc, il n'y a pas d'enjeu. On a également quand même de beaux taux de réalisation, notamment sur les ordures ménagères aussi, on est à 78 % du taux de réalisation. On n'est pas mal sur l'assainissement à 70 %, donc on se rapproche des 100 %. Il y a un peu moins de dépenses sur l'eau, mais les investissements avaient déjà été faits les années antérieures. Donc, vous donner une situation un peu globale de la collectivité... On aura certainement l'occasion de faire un point financier à la fin, notamment au mois de novembre ou au mois de décembre, pour vous proposer des décisions modificatives d'ajustement sur les chapitres. Merci, Monsieur le Président.

Vincent LE MEAUX: Merci Vincent CLEC'H. Y a-t-il des observations ou des commentaires ? Oui, Richard VIBERT.

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID: 022-200067981-20241126-DEL2024_11_233-DE

Procès-verbal

Richard VIBERT: Je voulais remercier Vincent CLEC'H pour la précision qu'il a apportée concernant les fonds de concours pour les communes qui n'ont pas tout utilisé, parce que je fais partie des mauvais élèves, malgré moi et je pense que mes collègues, c'est pareil, les entreprises ont pris beaucoup de retard pour faire nos travaux. On était un petit peu inquiets nous, quand on a reçu le courrier. Malgré tout, ce n'était pas un huissier, mais presque, qui nous écrivait. Merci, je vais rassurer tout le monde, demain.

Vincent LE MEAUX : Il n'y a pas eu d'office (on appelle ça le dégagement d'office quand même). Il y a une certaine mansuétude dans son fléchage, malgré ses raideurs financières.

J'aurai un propos un peu plus politique dans le contexte et si vous le souhaitez, vous pourrez réagir. C'est vrai que chaque collectivité, aujourd'hui, s'interroge sur leurs perspectives financières. Quand on prend comme Vincent CLEC'H vient de le dire, nous allons avoir quelques enjeux financiers à régler entre aujourd'hui, moment où on connaît une loi de finances et celle qui sera votée définitivement dans un contexte politique et républicain extrêmement complexe, voire même tendu dans des relations entre parlementaires (on le constate chaque jour) et nos indicateurs aussi propres à notre collectivité et nos enjeux propres, puisque nous avons une volonté d'être dans un budget qui soit le plus sincère et véritable. On l'atteint, Monsieur le Directeur général des services. Quand on atteint des taux de consommation de 80 %, 90 % ou 100 %, on est, dans quasiment la sincérité budgétaire de nos choix politiques de début d'année et on voit qu'en fin d'année, on consomme bien. Ce qui démontre un contexte où l'argent se fera rare. C'est ce qu'on disait en début d'année et en tout cas, je ne vous ai pas caché mes inquiétudes sur la question du désendettement du pays. À un moment donné (je vous l'ai dit à plusieurs reprises et je l'ai dit même au séminaire au Palacret, il y a un an), on avait travaillé avec les membres du Bureau communautaire dans une matinée et j'avais pu leur dire mes inquiétudes sur l'endettement du pays. Aujourd'hui, on y est ! On y est sur un sujet extrêmement clair d'un point de vue européen et national, avec des taux d'endettement qui sont extraordinaires. Derrière ces taux d'endettement, il y a aussi une capacité de notre pays à pouvoir tenir bon dans ses engagements européens, dans ses engagements vis-à-vis de ses concitoyens et concitoyennes, parce qu'à un moment donné, on doit être aussi en capacité de servir un service public autant à nos concitoyens, qu'aux acteurs économiques, qu'aux acteurs divers et variés qui interviennent dans notre pays. On est face, au-delà de l'enjeu de la dette, à des crises de services publics (je le mets au pluriel), parce qu'on nous dit, dans notre gestion, la tension de l'État sur la question de l'école. On est toujours soumis aux contraintes de fermeture de postes ou de réadaptation.

On est aussi sujets à un autre débat, nous, ici, sur le territoire, la présence de la santé. Sur un territoire rural comme le nôtre, on a vécu, il y a quelques années, la justice, mais lorsqu'on est sur l'enjeu du désendettement d'un pays, d'une collectivité qui doit prendre ses responsabilités à un moment donné et on nous demandera de prendre nos responsabilités à un moment donné, dans le vote au moment du budget primitif 2025 qui est fixé au mois de mars, avec des orientations budgétaires au mois de janvier, il va falloir que nous trouvions un chemin pour ne pas vivre un choc de services publics. Tout à l'heure, je pouvais imaginer que le service public, c'est aussi un élément développant la convivialité dans nos territoires, le lien social et donc de faire vivre notre EPCI dans cette période de crise qui s'annonce particulièrement préoccupante.

Je ne suis pas de ceux et celles qui souhaitent toujours trouver des boucs émissaires à une situation. Notre pays connaît une puissance relative d'endettement depuis une trentaine ou une quarantaine d'années. Il y a eu des soubresauts. Il y a eu des baisses. Globalement, la tendance est à l'endettement de notre pays. Il faut à mon avis aussi prendre en compte le contexte très récent qui nous a amenés, même ici dans notre enceinte et dans nos visioconférences, parce que je n'oublie pas les Conseils d'agglomération en visioconférence qu'on a faits, il y a trois ans, à être dans nos bureaux, dans nos salons, dans nos cuisines, on entendait parfois certains manger, je m'en rappelle. Rappelez-vous, il y a trois ans, quand il a fallu mettre en place nos dispositifs d'accompagnement de l'économie où l'Agglomération l'a fait et l'État l'a fait, on a été dans une logique de confortement de l'activité économique et sociale, avec ce qui a été dit par le Président de la République à l'époque, le « quoi qu'il

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID: 022-200067981-20241126-DEL2024_11_233-DE

Procès-verbal

en coûte ». Mais on a participé à cette période qui nous a coûté, Vincent CLEC'H, au bout du compte 1,5 M€. On a perdu 1,5 M€. Cet argent-là ne nous a jamais été redonné par quiconque. L'Agglomération a mis 1,5 M€. On a perdu parce qu'on n'a peut-être pas mis les services en place, mais on a aussi été proactifs pour soutenir les commerces. On a lancé à cette époque-là, le fameux ticket, le carnet de bons d'achat. Les Vitrines d'Armor et d'Argoat, c'était à ce moment-là qu'on a lancé ce dispositif d'accompagnement des entreprises, localement.

Là où on peut être aujourd'hui plus dans la crainte, c'est que Bercy qui est souvent à nous rappeler à l'ordre, Bercy ne nous a pas dit totalement la vérité. Alors, est-ce que c'est le ministre ? Est-ce que ce sont les techniciens ou les grands cadres de l'État ? Mais à un moment donné, on aura besoin de savoir pourquoi ces comptes ont dérapé ces derniers mois. Je pense que l'ambiance électorale, l'ambiance politique de la France n'a pas aidé à la transparence des comptes publics, mais il faudra, en tout état de cause, avoir cette visibilité pour qu'on soit bien, nous, lorsqu'on va prendre nos décisions dans nos communes ou dans nos intercommunalités. On ne peut pas ne pas être transparents vis-à-vis de nos concitoyens. Je pense que du haut jusque vers le bas ou du bas jusque vers le haut, il faut que nous soyons remplis de certitude lorsqu'on va demander des efforts à nos concitoyens. C'est déterminant si on doit demander des efforts à nos concitoyens, mais si on ne demande pas des efforts à nos concitoyens, il faudra demander des efforts à notre service public communautaire et là, il faudra être aussi clairs. Dans les deux cas de figure, en tout état de cause, il faudra qu'on soit clairs vis-à-vis de ceux dont on a un peu la responsabilité, du service public communautaire, ou bien de nos concitoyens et de nos concitoyennes, sur les actions publiques qu'on doit mener.

C'est important d'avoir cette logique de transparence des comptes publics, désormais. Ils ont mis la barre haut au niveau national. On va avoir les enjeux législatifs qui vont se décider dans les semaines à venir, avec des échéances qui vont intervenir dès le mois de novembre sur le vote en première lecture des dépenses et des recettes du projet de loi de finances. En parallèle, j'appellerai au regard du débat national, à quelques préventions pour notre part, c'est que nous devons rester des collectivités ou un EPCI en tout cas, mais avec les communes des collectivités, qui investissions sur le territoire. On sait très bien qu'en France, les collectivités locales sont un ressort essentiel pour maintenir l'activité économique et le développement de services. L'un ne va pas sans l'autre. Lorsqu'on veut donner des moyens aux gens de travailler bien ou de vivre bien, de l'autre côté, il faut aussi amener les gens à pouvoir se rendre dans ces équipements.

Il faudra travailler les deux sujets, investissement et services, et ça va nous renvoyer à une exigence de clarification de compétences, que l'on fait depuis le départ, nous ici à Guingamp-Paimpol Agglomération. On est sans cesse en train de se réinterroger sur les équipements et en même temps, de savoir ce qu'on fait comme services. L'exemple que je prends souvent, c'est la mise en vente à un moment donné, du camping du Donant et la mise en vente de l'ancien siège communautaire du Pays de Bégard, ce sont des parties d'équipement et on a créé des ressources. C'est one-shot, l'affaire, mais d'une autre manière, on a réorganisé nos services en conséquence. Donc, nous ne pouvons pas nous priver dans les semaines à venir en tout cas, à notre niveau de collectivité locale, de rappeler que l'investissement public aujourd'hui, est fait à 70 % par les collectivités territoriales. Il faut le rappeler. On a fait une étude avec RCF (Ressources Consultants Finances) et on constate une chose, c'est que nous sommes subventionnés en moyenne à Guingamp-Paimpol Agglomération, à un niveau de 30 % sur tous nos partenaires (État, Région, Département, Europe). En moyenne, nos partenaires nous donnent 30 % et 70 %, c'est de l'autofinancement ou c'est notre capacité à pouvoir mobiliser un excédent. Le chiffre, pour moi, est implacable. Nous sommes à 70 % d'investissement public dans les territoires, c'est la collectivité territoriale. 70 % des finances, c'est de l'argent propre de l'Agglomération. Ça veut dire que si on prend des décisions qui vont venir impacter les finances locales, ça va être bien sûr notre capacité financière à créer de l'autofinancement. Ça, c'est évident, mais derrière, ce sont aussi les conséquences sur des projets. Soit on arrête des projets, soit on les diffère dans le temps. Il faudra nous laisser le temps en tout cas, aux collectivités territoriales, de prendre ces décisions. La difficulté, c'est que l'État nous engage aujourd'hui sur cette orientation-là, mais je vois bien que d'un autre côté, les collectivités territoriales vont sur ce même registre. On voit effectivement (j'ai écouté les débats au Conseil départemental et au Conseil régional) qu'on est tous à se réinterroger

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID: 022-200067981-20241126-DEL2024_11_233-DE

Procès-verbal

sur les partenariats. Je rappellerai que les partenariats aujourd'hui, pour une intercommunalité comme la nôtre, 30 %, ce n'est même pas un tiers de nos budgets qui est financé par les partenaires. Donc si on diminue, ça veut dire qu'on va perdre des partenaires. Mécaniquement, à un moment donné, on va perdre des partenaires sur des politiques publiques. J'en appelle à un nouveau pacte de gouvernance de l'action publique, à tout le moins en Côtes-d'Armor, entre les Intercommunalités, la Région et le Département pour bien définir ce sur quoi on pourra intervenir collégialement et ce sur quoi nous nous débrouillerons tout seuls, mais il faut absolument que nous ayons cette discussion, parce que je mets un facteur temps et un facteur spatial. Pour moi, le Département et la Région, c'est un bon niveau de réflexion pour pouvoir mener cette réflexion, parce que la durée, on ne sait pas combien de temps ça va être ce régime de minceur ou d'économie financière. Si on part sur une année, on peut se dire « en deux ans, on peut peut-être passer des ponts tout seuls », mais si on part sur six, sept ou huit ans, quand on est à 100 milliards d'euros de désendettement, je pense qu'on ne va pas pouvoir nous désendetter d'un seul claquement de doigts et qu'il va falloir quelques années. Donc, j'en appelle vraiment à la nécessité de solidarité institutionnelle. Il faut jouer collectif pour pouvoir passer ce cap difficile du remboursement du quoi qu'il en coûte et de tout ce qu'on a fait depuis une quarantaine d'années dans notre pays.

Je le dis d'autant plus aisément et je serais très à l'aise de pouvoir en discuter avec les autres Présidents d'intercommunalité, les collègues Vice-présidents, les Conseillers communautaires et les Maires que j'ai rencontrés l'autre jour à Bourbriac, il n'y a même pas une semaine. Les préoccupations, ça y est, on a compris qu'on allait se prendre quelque chose de pas agréable. On pourra discuter aisément aussi avec la Région, le Département et l'État, mais il faut qu'on fixe les règles du jeu ensemble. C'est-à-dire qu'on ne doit pas apprendre de l'État ou de la Région ou du Département et même de l'Intercommunalité. Vincent CLEC'H, tout à l'heure, parlait des fonds de concours, est-ce qu'on va les maintenir ou pas pour les années à venir ? Il faut qu'on soit franc-jeu entre nous, parce que si on ne joue pas dans la transparence, franchement le désendettement de notre pays, je peux vous dire que ça va être le bazar. Chacun va essayer de renvoyer la patate chaude à l'autre. Chacun va renvoyer la responsabilité à l'autre et pendant ce temps-là, nos concitoyens verront des élus se chamailler sur le « bout de gras » entre guillemets. Alors que dans nos discussions nous, on discute véritablement de l'organisation du service public, de la défense de nos intérêts au titre de nos compétences et que là nous, on a le devoir d'en appeler à une solidarité institutionnelle, inter-collectivités, pour que si nous avons à prendre des décisions de dégradation du service public, il faut le faire en toute connaissance de cause et que si on trouve des solutions alternatives pour éviter une dégradation anormale, on puisse les trouver en commun.

J'appuie mon propos en disant que Guingamp-Paimpol Agglomération, tous les ans, il n'y a pas une année où je prépare un budget avec Vincent CLEC'H et avec l'équipe du Bureau communautaire, sans toujours nous poser la question des économies, de la réorganisation des services, de la réorganisation financière de nos services également, avec cette volonté de toujours être le plus juste. Vous le voyez, on ne triche pas et on voit le résultat. On dépense l'argent qu'on a prévu et je peux vous dire que notre EPCI n'a pas de gras. Aujourd'hui, je peux dire que si on nous donne moins de finances (parce que j'ai pu lire dans la presse qu'on pouvait croire que les EPCI avaient des marges de manœuvre, non à Guingamp-Paimpol Agglomération, je me porte en faux, je n'ai pas de marge de manœuvre), c'est-à-dire que si je dois moins percevoir d'aides extérieures, ce sera au détriment d'un certain nombre de services. C'est pour ça que j'en appelle à cette gouvernance qui se veut très républicaine, chacun dans ses compétences (mais très républicaine) où chacun assume ses statuts, ses missions, mais pour autant de partager clairement nos difficultés.

Tout simplement, pour terminer, je comprends les enjeux qui ont été avancés par Vincent CLEC'H, il y a quelques instants, avec des sommes d'argent incommensurables qui vont être demandées à un Département qui est déjà en grande difficulté, aux villes-centres, aux intercommunalités de Lannion-Trégor Communauté, de Saint-Brieuc Agglomération et de la Ville de Saint-Brieuc qui sont aujourd'hui mises en difficulté avec des millions d'euros qu'elles devraient, en principe, restituer à l'État, mais j'engage surtout notre vigilance sur ce qui n'a pas été décidé encore. Ce n'est pas parce qu'on a affiché le Conseil départemental des Côtes-d'Armor, Saint-Brieuc Agglomération, Lannion-Trégor

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID: 022-200067981-20241126-DEL2024_11_233-DE

Procès-verbal

Communauté et la Ville de Saint-Brieuc comme étant redevables par une ponction sur leurs dotations, que cela va rester la règle dans le cadre de la décision de la loi de finances. À tout moment, Guingamp-Paimpol peut peut-être passer dans les fourches caudines de ce dispositif qui est le fonds de précaution. Donc, on peut basculer, dans le cadre de la discussion parlementaire, dans le fonds financier de précaution qui pourrait nous impacter. Aujourd'hui, on a estimé un impact dans le cadre des diverses dispositions qu'on a traditionnellement lorsqu'on doit désendetter le pays. On a des sommes d'argent en centaines de milliers d'euros, 500 000 €, 600 000 € ou 700 000 €. On a fait une évaluation avec RCF, on peut avoir des rabotages de plusieurs centaines de milliers d'euros, 500 000 €, 600 000 € ou 700 000 €, je ne peux pas dire précisément.

On a aussi à sauver la caisse des retraités de la fonction publique. Là, ça nous fait une contribution qui est connue puisqu'on a eu les nouveaux taux, donc je vous invite dans vos communes à regarder de près aussi, le coût du taux CNRACL. Pour l'Agglomération, c'est 300 000 € supplémentaires et en Bureau communautaire, on se bagarre parfois sur 30 000 €. Il y a sept ans, quand on a créé l'Agglomération, on faisait des arbitrages à 150 000 € ou 200 000 €. Aujourd'hui, on arrive à des arbitrages à 30 000 € à l'Agglomération. Pour vous dire que les temps ont changé. Là, on a la CNRACL qui tombe d'en haut, 300 000 €. Il faut sauver la retraite des fonctionnaires. Si on passe dans le dispositif parce qu'on baisse le niveau des collectivités en termes d'habitants ou en termes de compte administratif, si on prend toutes les communautés de plus de 100 M€, on rentre dedans, ou on prend tous les budgets annexes de l'Agglomération et on rentre dedans. Les critères, les parlementaires vont pouvoir s'amuser sans doute à en discuter, mais ça voudra dire qu'on pourra passer dans ce fameux fonds de précaution qui pourrait, là, nous coûter un peu comme Lannion Trégor Communauté qui est à plus de 1 M€. Donc, je suis extrêmement préoccupé. Je ne suis pas inquiet forcément.

J'en appelle également aux parlementaires des Côtes-d'Armor de se soucier un peu plus des collectivités territoriales, parce que je ne les vois pas souvent, en tout cas lors des manifestations ou des présentations qu'on peut faire ici et là. Donc, j'en appelle aux parlementaires de regarder aussi ce qu'est le fonctionnement financier et une organisation d'une collectivité territoriale. J'espère que nous serons aussi écoutés par les parlementaires, par des auditions qui pourraient être faites en Côtes-d'Armor et de pouvoir se retrouver avec le Conseil régional, le Conseil départemental et les EPCI pour évoquer nos difficultés en lien avec l'AMF. Il est temps qu'on secoue un peu le cocotier pour être entendus, je l'espère à tout le moins, par nos dirigeants nationaux et pour éviter de mettre en danger nos services publics communaux et notre service public communautaire.

Voilà ce que je voulais dire à cette occasion. S'il y a des personnes qui souhaitent prendre la parole, je leur laisse bien volontiers un temps d'échange, un temps de discussion sur le sujet, sachant qu'on a quatre rapports ensuite, avant de conclure nos travaux. Vincent CLEC'H, peut-être.

Vincent CLEC'H: Pour un peu réagir à ce que tu viens de dire, on aura des décisions à prendre (c'est clair) sur les leviers qu'on devra trouver pour de nouvelles recettes, mais on devra aussi, nous, prendre des décisions. On ne pourra pas solliciter plus les citoyens si on ne fait pas nous non plus, un effort sur notre fonctionnement, sur nos compétences et sur nos actions. Donc, il faudra certainement peut-être étaler certaines choses dans le temps ou faire des choses une année sur deux ou tout simplement, se recentrer sur nos premières compétences ou faire des choix, mais il faudra aussi qu'on ait notre part, si on veut participer et continuer d'agir pour le service public.

Élisabeth PUILLANDRE: Je veux juste signaler que depuis le mois d'octobre, nous avons arrêté le paiement des aides à la rénovation et à l'adaptation, puisque notre ligne de crédit était épuisée. On voit bien qu'on a un regain des gens à rénover. Or, on a nos limites et elles sont déjà atteintes parfois.

Vincent LE MEAUX: On a déjà atteint certaines lignes de crédit, alors qu'on est dans l'accompagnement des personnes vulnérables.

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID: 022-200067981-20241126-DEL2024_11_233-DE

Procès-verbal

Joseph LINTANF: J'avais juste une question par rapport aux locations des bâtiments par la gendarmerie. A priori, ils ne versent pas les locations depuis quelques mois. Qu'est-ce qu'il en est exactement ?

Vincent LE MEAUX: Ici c'est le cas, je crois. Vincent CLEC'H.

Vincent CLEC'H: Ce que j'ai cru comprendre, je crois que ça a été payé, mais effectivement sur certains territoires, pas tout le temps. Chez nous, on a des gendarmeries. Il y a celles de Callac et de Belle-Isle-en-Terre (ce sont les deux, je crois), de Pontrieux aussi et de Paimpol. Donc, ça a été payé chez nous pour l'instant.

Vincent LE MEAUX : Donc après cette mise en alerte, on aura l'occasion en Commission des finances de rentrer dans le sujet et de suivre l'actualité parlementaire et politique nationale qui aura des influences sur nos contributions au désendettement du pays.

DEL2024-10-227 FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - AJUSTEMENTS SUR LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT : BUDGET PRINCIPAL

Les montants inscrits au BP par opération nécessitent un réajustement, objet de la présente décision modificative, au vu des consommations de crédits et de l'avancée de certaines opérations.

Le tableau ci-dessous précise les mouvements à intervenir sur les Crédits de Paiements de l'année 2024 des différentes Autorisations de Programmes du Budget Primitif :

	Type de Programme	INVESTISSEMENT EN AP
--	-------------------	----------------------

1,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	gramme investisseivient en AP						
Programme		AP	Montant total	Projet CP	Réalisé	ENS	Projet CP
Opération				BP 2024	au 20/09/2024	au 20/09/2024	DM 2024
AP01	TRES HAUT DEBIT INTERNET	2018	19 640 000,00 €	910 000,00 €	- €	905 234,58 €	- €
AP04	HABITAT- INVEST LOGEMENT SOCIAL	2018	2 212 000,00 €	648 000,00 €	370 400,00 €	- €	- 277 000,00 €
AP05	HABITAT- INVEST PARC PRIVE	2018	1 476 196,38 €	118 000,00 €	117 596,00 €	- €	77 000,00 €
AP06	HABITAT- AIDES A L'ACCESSION	2018	444 082,05 €				
AP07	HABITAT- INVEST REVITALISATION	2018	1 153 555,85 €	100 000,00 €	86 635,03 €	8 000,00 €	- €
AP08	HABITAT- PLH ET PRE-OPERATIONNEL	2018	329 722,80 €	45 000,00 €	29 870,00 €	15 005,01 €	- €
AP09	ETUDES PLUI ET REVISIONS PLU	2018	818 000,00 €	40 000,00 €	14 361,61 €	3 397,20 €	- 20 000,00 €
AP12	FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES	2019	1 820 000,00 €	250 000,00 €	247 288,17 €	- €	100 000,00 €
AP13	SIEGE DE L'AGGLOMERATION	2019	3 541 636,12 €	1 747 000,00 €	924 249,31 €	149 699,00 €	167 000,00 €
AP14	AIDES AUX ENTREPRISES	2019	3 362 500,00 €	200 000,00 €	139 185,18 €	- €	90 000,00 €
AP17	AIDES AU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	2019	844 000,00 €	50 000,00 €	41 375,00 €	5 000,00 €	63 000,00 €
AP55	MILIEUX AQUATIQUES	2020	2 420 000,00 €	235 000,00 €	3 908,09 €	220 006,60 €	23 000,00 €
AP56	GUINGAMP GARE	2020	2 265 000,00 €	175 000,00 €	20 301,29 €	- €	- 100 000,00 €
AP57	OUTIL COLLECTIF PROFESSIONNELS DE LA MER	2020	2 460 616,51 €	128 000,00 €	70 214,03 €	19 611,88 €	- 20 000,00 €
AP58	SITES ET MAISONS NATURE	2020	304 000,00 €	125 000,00 €	119 766,40 €	4 325,66 €	57 000,00 €
AP59	ETUDES PREALABLES	2021	816 000,00 €	336 000,00 €	136 112,83 €	80 871,00 €	- 61 800,00 €
AP60	SYSTEME D'INFORMATION ET OUTILS DE COMMUNICATION	2021	1 736 300,00 €	172 000,00 €	100 264,74€	69 945,68 €	- €
AP61	MOBILIER ET MATERIELS DES EQUIPEMENTS	2021	2 581 780,00 €	355 000,00 €	205 514,28 €	35 186,53 €	- 20 000,00 €
AP62	FLOTTE AUTOMOBILE ET ENGINS	2021	1 436 900,00 €	210 000,00 €	129 699,93 €	65 399,76 €	31 200,00 €
AP63	MILIEUX NATURELS	2021	609 000,00 €	30 000,00 €	2 094,55 €	27 896,17 €	- €
AP64	AMENAGEMENTS DE TERRAINS ET RESEAUX	2021	3 342 000,00 €	270 000,00 €	183 881,62 €	85 740,13 €	60 000,00 €
AP65	AMENAGEMENTS DES BATIMENTS	2021	1 786 700,00 €	321 000,00 €	161 065,66€	122 125,20 €	279 500,00 €
AP66	ACQUISITIONS FONCIERES	2021	1 087 000,00 €	200 000,00 €	199 200,95 €	- €	- €
AP67	POLE ENFANCE JEUNESSE DE BOURBRIAC	2021	1 253 000,00 €	300 000,00 €	149 922,38 €	25 718,22 €	- 121 600,00 €

Envoyé en préfecture le 10/12/2024 Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID: 022-200067981-20241126-DEL2024_11_233-DE

AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE	2021	1 887 673,70 €	1 791 000,00 €	1 566 301,74 €	97 406,44 €	- 58 000,00 €
ESPACE AQUALUDIQUE GUINGAMP	2022	300 000,00 €	65 000,00 €	14 940,00 €	- €	- 10 000,00 €
SUBVENTIONS AUX INVESTISSEMENTS DES PARTENAIRES	2024	580 000,00 €	210 000,00 €	57 831,70 €	151 355,00 €	12 600,00 €
MAISON DES SOLIDARITES	2024	1 170 000.00 €	50 000.00 €	- €	- €	- 35 000,00 €
MICRO CRECHE BOURBRIAC	2024	1 148 000 00 €	,	675.12 €		8 600,00 €
			,	575,22 5		8 600,00 €
TOTAL INVESTIGATION FOR AD		72 //11 270 25 €				245 500,00 €
	ESPACE AQUALUDIQUE GUINGAMP	ESPACE AQUALUDIQUE GUINGAMP 2022 SUBVENTIONS AUX INVESTISSEMENTS DES PARTENAIRES 2024 MAISON DES SOLIDARITES 2024 MICRO CRECHE BOURBRIAC 2024	ESPACE AQUALUDIQUE GUINGAMP 2022 300 000,00 € SUBVENTIONS AUX INVESTISSEMENTS DES PARTENAIRES 2024 580 000,00 € MAISON DES SOLIDARITES 2024 1 170 000,00 € MICRO CRECHE BOURBRIAC 2024 1 148 000,00 €	ESPACE AQUALUDIQUE GUINGAMP 2022 300 000,00 € 65 000,00 € SUBVENTIONS AUX INVESTISSEMENTS DES PARTENAIRES 2024 580 000,00 € 210 000,00 € MAISON DES SOLIDARITES 2024 1 170 000,00 € 50 000,00 € MICRO CRECHE BOURBRIAC 2024 1 148 000,00 € 15 000,00 € 15 000,00 € 15 000,00 € 15 000,00 €	ESPACE AQUALUDIQUE GUINGAMP 2022 300 000,00 € 65 000,00 € 14 940,00 € SUBVENTIONS AUX INVESTISSEMENTS DES PARTENAIRES 2024 580 000,00 € 210 000,00 € 57 831,70 € MAISON DES SOLIDARITES 2024 1 170 000,00 € 50 000,00 € - € MICRO CRECHE BOURBRIAC 2024 1 148 000,00 € 15 000,00 € 675,12 € 15 000,00 € 15 0	ESPACE AQUALUDIQUE GUINGAMP 2022 300 000,00 € 65 000,00 € 14 940,00 € - € SUBVENTIONS AUX INVESTISSEMENTS DES PARTENAIRES 2024 580 000,00 € 210 000,00 € 57 831,70 € 151 355,00 € MAISON DES SOLIDARITES 2024 1 170 000,00 € 50 000,00 € - € - € MICRO CRECHE BOURBRIAC 2024 1 148 000,00 € 15 000,00 € 675,12 €

Par ailleurs, par délibération en date du 10 octobre 2023, le Bureau communautaire a validé une convention de co-maîtrise d'ouvrage publique concernant le projet de réhabilitation du Manoir de Traou-Nez (Maison de l'Estuaire) et le bénéfice d'une subvention de 220 000 € à reverser au Conservatoire du Littoral. Les crédits de cette opération doivent être inscrits au Budget afin de pouvoir être mouvementés.

Les différents mouvements ci-dessus détaillés nécessitent d'équilibrer la section d'Investissement ainsi qu'il suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
PPI - Ajustement sur les AP (Chap 20-204-21-23)	245 500,00 €	Chap 16 -1641 - Emprunt	245 500,00 €
AP 58 – Sites et maisons nature (Chap 204)	220 000,00€	Chap 13 – 1311 Subventions d'équipement	220 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	465 500,00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	465 500,00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve la présente décision modificative, équilibrée en dépenses et en recettes d'investissements à 465 500 €.

DEL2024-10-228 FINANCES: DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET ANNEXE EAU

Vu le budget primitif 2024;

Vu le Décision Modificative du 25 juin 2024 ;

Vu la nomenclature comptable M4;

Considérant la nécessité de re-ventiler les crédits de paiement inscrits au PPI global du budget annexe EAU afin de les ajuster au plus près des besoins opérationnels de la direction ;

Envoyé en préfecture le 10/12/2024 Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID: 022-200067981-20241126-DEL2024_11_233-DE

MAQUETTE BUDGETAIRE - DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET ANNEXE EAU

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM
	,		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0.00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-,,,,,	RECETTES D'INVESTISSEMENT	5,52
AP47 - Chap 21 - 21531 Réseaux d'adduction d'eau	80 000,00 €		•
AP51 - Chap 23 - 2315 Installations, Matériel et outilage techniques	200 000,00 €		
AP 76 - Chap 23 - 2313 Constructions	-280 000,00 €		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0.00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

 Approuve la présente décision modificative, qui s'équilibre à 0 € en section de fonctionnement et à 0 € en section d'investissement.

DEL2024-10-229 FINANCES: DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Vu le budget primitif 2024;

Vu le Décision Modificative du 25 juin 2024 ;

Vu la nomenclature comptable M4;

Considérant la nécessité de réévaluer la section d'investissement pour intégrer des travaux pour le compte d'une Commune menés au titre des conventions d'eaux pluviales urbaines et d'ajuster au plus près le PPI global du budget des besoins opérationnels de la direction ;

MAQUETTE BUDGETAIRE - DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET ASSAINISSEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
AP35 - Chap 23 - 2315 - Installations matériel et outillage techniques	20 000,00 €		
AP36 - Chap 23 - 2315 - Installations materiel et outillage techniques	80 000,00 €		
AP74 - Chap 23 - 2313 Constructions	65 000,00 €		
AP34 - Chap 20 - 2031 Etudes	-135 000,00 €	E	
AP75 - Chap 23 - 2315 - Installations matériel et outillage techniques	-30 000,00 €		
Chap 45 - 45812 - Opérations pour compte de tiers	80 000,00 €	Chap 45 - 45812 - Opérations pour comptes de tiers	80 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	80 000,00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	80 000,00 €

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID: 022-200067981-20241126-DEL2024_11_233-DE

Procès-verbal

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve la présente décision modificative, qui s'équilibre à +80 000 € en section d'investissement.

Vincent LE MEAUX : On en vient, Yvon LE MOIGNE, au maintien du régime indemnitaire en cas de congé longue maladie.

Yvon LE MOIGNE: Merci, Président. Rapidement, un décret de juin dernier modifie les règles de modulation du régime indemnitaire pendant un congé de longue maladie ou de grave maladie, sur ces deux cas de figure. Bien entendu, les nouvelles modulations et les tarifs arrêtés sont 33 % pour la première année, puis 60 % la seconde, comme la troisième, où évidemment les salaires sont grevés. À partir de ce moment-là, ce décret s'applique à la fonction publique de l'État et comme cela est d'usage, cette disposition à l'endroit de la fonction publique d'État peut également être intégrée et appliquée à la fonction publique territoriale, à la seule et unique condition que nous prenions en ce sens une délibération pour pouvoir appliquer, sur ces deux cas précis, une modulation du régime indemnitaire. En conséquence de quoi, puisque le CST du 10 octobre dernier, interrogé réglementairement sur ce point, a donné un avis favorable, Monsieur le Président, il est demandé à notre assemblée de valider l'application de cette modulation à nos fonctionnaires, bien entendu.

C'est applicable dans les communes également, si une délibération est prise bien entendu, et le CT Départemental regarde cela de près maintenant, puisque c'est applicable.

Vincent LE MEAUX : Une nouvelle dépense obligatoire.

Yannick ECHEVEST: Je crois que c'est une décision importante pour les agents, parce qu'en-dehors d'avoir déjà la malchance d'être malade, je pense que le soutien financier, dans ces cas-là, est le minimum que l'on puisse faire pour les agents qui souffrent. Je crois que c'est une bonne décision.

Yvon LE MOIGNE: On ne peut que le valider. Merci.

Richard VIBERT: Yvon LE MOIGNE disait qu'on propose aux communes de suivre cet exemple-là. Nous, on ne fait pas de pourcentage en moins, on donne systématiquement l'indemnité forfaitaire. On ne punit pas les gens qui sont malades. Malheureusement, ils n'y sont pour rien et on ne veut absolument pas les punir dans leurs finances et leurs fins de mois. Donc, je m'abstiendrai sur cette question-là.

Yvon LE MOIGNE : D'accord, puisque tu souhaites mieux que ce que le décret propose.

Richard VIBERT: Oui.

Vincent LE MEAUX: Il veut aligner...

Yvon LE MOIGNE : Ce qui n'interdit à personne de le faire comme toi.

Richard VIBERT: Oui, c'est pour ça.

Vincent LE MEAUX : Il veut aligner l'agglomération sur la politique salariale et RH de Ploubazlanec.

Richard VIBERT: On en a parlé hier soir, en plus.

F

Envoyé en préfecture le 10/12/2024 Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID: 022-200067981-20241126-DEL2024_11_233-DE

Procès-verbal

Vincent LE MEAUX : Oui, vous en avez parlé hier soir.

Yvon LE MOIGNE: Bravo!

Vincent LE MEAUX: Une abstention Richard VIBERT. Cette délibération est adoptée.

DEL2024-10-230 MAINTIEN DU REGIME INDEMNITAIRE EN CAS DE CONGÉ LONGUE MALADIE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L712-1, L712-2, L712-13, L713-1, L714-4 et L714-8 ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu l'arrêté NOR : RDFF1519795A du 27 août 2015 modifié pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

Vu l'arrêté du 27 août 2015 pris en l'application de l'article 5 du décret N°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2016 pris en l'application de l'article 7 du décret N°2014-513 du 20 mai 2014 ;

Vu les délibérations du Conseil d'Agglomération D2018-04-30 du 28 juin 2018 relative à la mise en place du RIFSEEP, DEL2021-11-223 du 23 novembre 2021 relative à la régularisation du RIFSEEP et DEL2023-12-245 du 12 décembre 2023 relative à la refonte du RIFSEEP;

Vu l'avis du CST en date du 10 octobre 2024;

Considérant le principe de parité entre les trois corps de fonction publique ;

Envoyé en préfecture le 10/12/2024 Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID: 022-200067981-20241126-DEL2024_11_233-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (01 abstention, VIBERT Richard et 73 votes POUR), le Conseil d'Agglomération :

- Prend acte que les agents en congé de longue maladie ou congé de grave maladie bénéficieront du maintien du régime indemnitaire dans les proportions suivantes :
 - o 33 % la première année
 - o 60 % les deuxième et troisième années.
- Prend acte que le régime indemnitaire des agents demeurera suspendu en cas de congés de longue durée ;
- Prend acte que ces modulations du régime indemnitaire seront applicables à compter de l'avis du comité social territorial ;
- Valide les règles de modulation du régime indemnitaire présentées ;
- Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires pour la mise en œuvre de ces règles;
- Confirme l'inscription des crédits sur les exercices budgétaires concernés.

Vincent LE MEAUX: Notre Conseil d'agglomération se termine et Joseph LINTANF voulait prendre la parole. Je lui donne la parole et on conclura ensuite.

Joseph LINTANF: Merci, Président. Je voulais juste intervenir, parce que je n'étais pas à l'inauguration de cette nouvelle salle, en tant que conseiller délégué au patrimoine, pour vous donner quelques informations sur cette magnifique nouvelle salle du Conseil d'agglomération dénommée « salle de l'Armor à l'Argoat ».

Ces travaux ont débuté en mars 2022 par la déconstruction intérieure, pour s'achever fin septembre 2024 par les travaux d'aménagement de cette salle et de l'accueil. Durée globale : environ deux ans et demi. Le montant total des travaux (salle + accueil) : 3,2 M€ TTC. Le montant de toutes les prestations extérieures (études préalables, maîtrises d'œuvre, contrôles techniques, coordination sécurité et protection de la santé) : 300 000 € TTC. Soit un montant total de la dépense chiffrée à 3,5 M€ TTC.

Ce montant est relativement élevé, mais il prend en compte les contraintes architecturales imposées par les Bâtiments de France et les ajouts techniques, notamment sur la sonorisation et la vidéo, demandés par l'INSEAC. Il faut néanmoins relater que cette opération a été très bien subventionnée (DSIL, DRAC, contrats de territoire) pour un montant total cumulé de 984 196 €.

Alors, 104 places réservées aux membres du Conseil, dont 16 places pour la présidence et les services administratifs et 104 places pour les autres membres, auxquelles il faut ajouter 48 places réservées au public dans la partie au-dessus de vous. Soit un total de 152 places assises. Un espace convivial se trouve sur votre droite de la salle.

Je ne rentre pas plus dans les détails. Au fur et à mesure de l'utilisation et de l'usage, vous constaterez l'ampleur et la qualité de cette réalisation.

Je voulais remercier pour Guingamp-Paimpol Agglomération, Vincent LE MEAUX, Président, Samuel LE GAOUYAT, Vice-Président de l'Administration générale des territoires et de proximité, Gérard HERVÉ, Vice-président au patrimoine au mandat précédent, tous les Vice-présidents et Conseillers délégués, tous les élus communautaires, tous les services internes de la Direction générale aux différents services concernés (finances, comptabilité, moyens généraux, informatiques, patrimoine, et j'en oublie sûrement), le personnel, notamment le service Ressources humaines et l'accueil qui ont été contraints de déménager durant la quasi-totalité du chantier, dans des locaux mis à disposition par la Ville de Guingamp (merci, Monsieur le Maire de Guingamp), d'autre part, tous les intervenants extérieurs, les prestataires d'études et d'ingénierie, toutes les entreprises intervenues (que ce soit les titulaires, les cotraitants et les sous-traitants) sur ce chantier et enfin d'une manière particulière, deux acteurs principaux de cette magnifique opération, à savoir : Dominique BONNOT, architecte principal du

Envoyé en préfecture le 10/12/2024 Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID: 022-200067981-20241126-DEL2024_11_233-DE

cabinet SABA-Architectes de Saint-Brieuc, concepteur et réalisateur de cette opération complexe, mais le résultat est au rendez-vous, une réussite totale et Corentin LEMAITRE, technicien au service patrimoine de Guingamp-Paimpol Agglomération qui a eu la lourde tâche de suivre techniquement et financièrement ce chantier en lien avec les maîtrises d'œuvre et l'ensemble des intervenants. Merci Vincent LE MEAUX, Président, et Samuel LE GAOUYAT, Vice-Président. Merci à vous tous.

Vincent LE MEAUX: Merci. Il y a là 33 mois de préparation et deux ans et demi pour toi. Notre Conseil d'agglomération est terminé. Je vous souhaite une bonne soirée et un bon retour vers vos maisons. Pour celles et ceux qui le souhaitent, on peut se retrouver dans la salle Le Trieux, Georges-Rumen.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h48.

Vu, Le Président Vincent LE MEAUX

Le Secrétaire de séance, Joseph LINTANF